

Grandvilliers

Infos

Magazine Municipal



Sommaire

- cette page
- Programmation culturelle
- page 1
- Édito
- Communiquer
- Poème
- pages 2 à 4
- Infos pratiques
- page 5
- Grandvilliers et son environnement
- page 6
- Travaux dans la commune
- pages 6 à 10
- Rétrospective de la ville
- État civil
- pages 11 à 23
- Conseils municipaux

La vie des associations

- pages 24 et 25
- Centre Social Rural
- pages 25 à 28
- Comité des Fêtes
- pages 28 à 32
- Association des Commerçants
- Arthur's Day Festival
- Association ARC
- Club de Judo
- GAC Tennis
- Grandvilliers Pêche et Nature
- Musique de Grandvilliers
- Club Objectif Photo Grandvilliers
- page 33
- L'Outil en Main
- page 34
- Société Historique
- pages 35 à 37
- Origine de l'hôpital-hospice de Grandvilliers

Mentions Légales

Grandvilliers Magazine Municipal d'informations
(édition trimestrielle),
Hôtel de Ville - Place Barbier - 60210 GRANDVILLIERS
Tél : **03 44 46 76 48**
Mail : communication@grandvilliers.fr
Site Web : www.grandvilliers.fr

Responsable de la Publication : Frédéric DOUCHET, Maire de Grandvilliers
Rédaction et maquette : Les associations de Grandvilliers, le Service Communication : Virginie Lesage Leger.
Photos : Le Service Communication, Gilbert Gamain, Bruno Sinet.
Pages histoire : Daniel Delattre.

Programmation Culturelle

THÉÂTRE DE L'ORAGE

Invitation à jouer ensemble
Jouer la comédie... et pourquoi pas vous ?

En parallèle de la représentation de « La délaissée » de Max Maurey, le Théâtre de l'Orage propose à des habitants de lire et interpréter des répliques fameuses du même auteur.

Vous n'avez jamais fait de théâtre ? Aucun souci. Des répétitions dans une ambiance bienveillante et conviviale vous permettront de découvrir un potentiel insoupçonné !...

Afin de vous présenter notre proposition, nous vous donnons rendez-vous le mercredi 10 septembre 2025 à 18h30, à l'espace socio culturel.

Renseignements : 03 44 46 98 59 ou bibliotheque@grandvilliers.fr

La représentation aura lieu **le jeudi 9 octobre 2025 à 18h30**
à la salle des fêtes de Grandvilliers.

Entrée gratuite

Réservations et renseignements : 03 44 46 98 59
ou bibliotheque@grandvilliers.fr



OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE LE 9 SEPTEMBRE 2025

La médiathèque de Grandvilliers s'installera en centre-ville.

Située depuis plus de vingt ans à l'espace socio culturel, à la sortie du bourg, la médiathèque municipale va bientôt bénéficier d'un nouveau local, beaucoup plus spacieux, juste derrière la mairie.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

organise cet été un évènement d'envergure
Le Village Estival 2025.
Il sera présent le 16 juillet à Grandvilliers.

La 11^{ème} édition du Village Estival se tiendra cette année le mercredi 16 juillet de 13h30 à 18h à Grandvilliers, sur le terrain d'honneur au stade.

Cette manifestation placée sous le signe des vacances, du jeu, des loisirs, du sport et du bien-être, aura aussi un accent particulier cette année pour la culture.



Mise en page et impression :
ICM Medias - 1 allée de la Pépinière - Centre Oasis, Dury
80000 AMIENS

Dépôt légal : Juillet 2013

Distribution :
Distribué gratuitement chaque fin de trimestre
dans toutes les boîtes aux lettres. Si vous ne le recevez
pas régulièrement, signalez-le sans attendre à la Mairie.



Edito



Chères Grandvilloises, chers Grandvillais,

À l'arrivée du printemps, les journées sont de plus en plus belles, les moments festifs se multiplient.

Dans cette vie politique nationale et internationale agitée, la commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec la tentation de déchirement.

Elle est la garantie de la continuité du service public pour tous, elle crée du lien et rassemble les bonnes volontés.

Cet été 2025 verra de nombreux projets se concrétiser et de nombreuses festivités se réaliser : notre brocante annuelle, notre fête patronale.

Au mois de septembre, notre Médiathèque ouvrira enfin ses portes et les premiers habitants du Béguinage solidaire s'installeront également dans leurs espaces de vie partagée.

En feuilletant et lisant toutes les infos de ce bulletin, vous constaterez que les élus, les agents et les associations ne restent pas inactifs afin que notre Ville reste accueillante.

Merci à eux et à vous, chers habitants, qui participez aussi à l'embellissement de Grandvilliers et donc à son attractivité.

Ensemble, nous devons contribuer au développement de notre ville et ce, dans l'intérêt de tous.

De notre côté, nous poursuivons notre tâche sans relâche, au service de tous.

Je vous souhaite un bel été, avec encore cette année, un beau programme de festivités municipales et associatives. Au grand plaisir de vous y rencontrer.

Avec tout mon dévouement,

**Votre Maire,
Frédéric DOUCHET.**

Communiquer

Vous pouvez communiquer avec la Mairie de Grandvilliers :

Par téléphone au **03 44 46 76 48**

ou par courrier postal : Place Barbier – 60210 Grandvilliers

Par voie électronique : **communication@grandvilliers.fr**

Sur le Web : **<http://www.grandvilliers.fr>**

La Mairie de Grandvilliers est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le samedi de 10h à 12h. Permanence du Maire et/ou de ses Adjoints ces mêmes jours.

La Bibliothèque de Grandvilliers

Téléphone : 03 44 46 98 59 - bibliotheque@grandvilliers.fr

Elle est située dans les locaux de l'Espace Socio-Culturel (76, rue du Général Leclerc).

Ouverte au public

les mardi, jeudi et vendredi **de 16h à 18h,**

le mercredi **de 9h à 12h et de 13h30 à 18h**

et le samedi **de 9h à 12h**

(Attention, pendant les vacances scolaires, l'ouverture au public la semaine s'étend de 9h à 12h).

Poème

LA TABLE DE FAMILLE

La table de famille

Cette table de chêne aux pieds tournés me plaît !

Pour les jours de grand'fête, on place les rallonges :

C'est l'œuvre de l'aïeul et mon père y lisait

De gros livres, aux soirs d'hiver peuplés de songes.

L'un en a façonné le contour, le poli

*De ses mains inlassées * ;*

L'autre y pencha son front, qui avait plus d'un pli

Creusé par les dures pensées.

Quand je rentre épuisé de marches, de labours,

La table de vieux chêne accueille ma fatigue ;

Parfois la bûche en l'âtre étincelle et se ligue,

Avec la lampe, pour évoquer les vieux jours...

Extrait de « Florilège poétique » de Phileas Lebesgue, préface de Ferdinand Buisson, 1933

** inlassé, mot peu employé qui indique ne jamais avoir de fatigue. On ne le trouve pas dans les dictionnaires, mais est employé par les poètes.*



Infos pratiques

LA 40^{ÈME} SUPER BROCANTE DE GRANDVILLIERS

prendra ses quartiers le dimanche 6 juillet 2025 dès 4 heures et ce jusqu'à 20 heures.



« Le rendez-vous des connaisseurs »

Tout est fin prêt pour accueillir, dans de bonnes conditions, plus de 350 exposants et beaucoup de chineurs, le dimanche 6 juillet, à la brocante de Grandvilliers qui prendra place dans toutes les rues principales de notre Ville.

SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Attention, le secrétariat de la Mairie n'assure pas de permanence le samedi pendant les mois de juillet et août.

DISTRIBUTION DES « TICKETS PISCINE ÉTÉ 2025 »

La distribution des « tickets piscine » aura lieu tous les jours de 10h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h00 du lundi 7 juillet au vendredi 29 août. *Pour obtenir lesdits tickets, veuillez vous présenter au secrétariat de la mairie, muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.*

IMPORTANT : RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE...



Le recensement au service national est obligatoire, il concerne filles et garçons, dès l'âge de 16 ans **révolus**.

Il est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire du jeune.

Il faut se présenter à la Mairie muni d'une Carte Nationale d'Identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement est délivrée à l'issue de cette démarche. Elle est nécessaire à toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

La Mairie ne délivrant pas de duplicata, il est nécessaire de conserver précieusement l'original de cette attestation demandée lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) qui intervient en principe l'année suivant ce recensement.

DYNAMISER LE COMMERCE LOCAL : UNE PRIORITÉ POUR NOTRE COMMUNE !

La municipalité s'engage activement pour maintenir l'attractivité de son centre-bourg et soutenir le commerce local. Grâce à l'accompagnement de l'EPFLO (Établissement Public Foncier Local de l'Oise) et au financement de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), plusieurs initiatives concrètes sont en cours pour redonner vie à certains espaces commerciaux et renforcer l'attractivité du marché hebdomadaire.

GRANDVILLIERS engagée dans le programme «Petites Villes de Demain»



Depuis 2021, notre commune a été retenue dans le programme national « Petites Villes de Demain » (PVD), qui accompagne les collectivités dans leur transition vers un développement plus dynamique et durable. Dans ce cadre, une commission municipale dédiée à l'aménagement du centre-ville a été créée en 2024 afin de structurer les actions et mobiliser les acteurs locaux autour de projets concrets.

Deux cellules commerciales abandonnées à transformer à moyen terme

L'EPFLO a pu acquérir deux anciennes cellules commerciales laissées à l'abandon. Cette démarche permet de maîtriser le foncier et d'envisager une réhabilitation adaptée aux besoins des habitants et des commerçants. L'objectif est de favoriser l'installation de nouvelles activités et de redonner du dynamisme à ces espaces stratégiques.

Une étude financée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour repenser le centre-bourg et le marché hebdomadaire

Parallèlement, l'ANCT finance une étude approfondie sur la redynamisation du centre-bourg et du marché hebdomadaire. Cette étude permettra de :

- Compléter l'offre commerciale du centre-bourg au regard de l'offre existante et des attentes des consommateurs (enquête usagers) ;
- Calibrer la programmation commerciale en fonction

de la demande projetée ;

- Repenser le marché hebdomadaire actuel afin de le redynamiser ;
- Développer une stratégie en matière de développement économique, commercial et d'attractivité.

Ces études sont essentielles pour aider les élus à prendre des décisions éclairées et structurer leurs actions sur le long terme.

Une réunion de lancement de l'étude a été organisée le 6 juin dernier à la Mairie de Grandvilliers avec certains membres de la Commission municipale « PVD – aménagement du centre-ville ». Cette étude durera environ six mois.

VOTRE AVIS COMPTE !

PARTICIPEZ À NOTRE ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE ET CONTRIBUEZ À L'AVENIR DE VOTRE COMMUNE. UN APPEL, QUELQUES MINUTES, ET VOTRE VOIX FAIT LA DIFFÉRENCE.

Afin de dynamiser le centre-bourg de Grandvilliers, d'y découvrir une diversité de commerces avec une offre de qualité, de proposer un marché hebdomadaire riche en étals alimentaires et non-alimentaires, la commune de Grandvilliers a besoin de votre avis. C'est pourquoi, nous avons confié à la société Tryom, la réalisation d'une enquête auprès des habitants de la commune et des alentours.

Au cours de la deuxième semaine de juillet, vous êtes susceptibles de recevoir un appel téléphonique de Tryom (le numéro qui s'affichera sera le 03 39 64 29 49) pour répondre à un questionnaire de quelques minutes et exprimer vos attentes.

Ce cabinet garantit l'anonymat des réponses. En aucun cas, des résultats ou remarques individuelles ne seront communiqués. Une analyse au global permettra de mieux mesurer la perception des commerces et services, dans le but d'adapter l'offre commerciale aux attentes des habitants.

Nous vous remercions par avance de votre participation et de l'accueil que vous réserverez aux enquêteurs Tryom.

Un engagement renforcé avec «Mon Centre-Bourg a un Incroyable Commerce»

En 2024, la CCPV s'est engagée dans l'initiative «Mon Centre-Bourg a un Incroyable Commerce», un programme innovant qui accompagne les porteurs de projets commerciaux et artisanaux. La ville de Grandvilliers a participé à l'opération. Pendant 36 heures, des entrepreneurs ont pu tester leur activité avec l'aide d'experts et des acteurs locaux.

Un engagement fort pour l'avenir

Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté municipale de revitalisation durable, en concertation avec les acteurs locaux. En combinant l'expertise foncière de l'EPFLO, le soutien stratégique de l'ANCT, le cadre structurant du programme Petites Villes de Demain, la commune met tout en œuvre pour maintenir un centre-bourg dynamique et un marché hebdomadaire attractif.

Nous vous tiendrons informés des avancées de ces projets et des prochaines étapes de mise en œuvre.

Les résultats ne se mesurent pas en un jour, mais chaque initiative contribue à bâtir un centre-bourg plus dynamique, plus accueillant et plus propice au développement économique.

L'EPFLO : UN OUTIL STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

L'EPFLO est un acteur clé pour les collectivités locales souhaitant maîtriser leur foncier et mener des projets d'aménagement ambitieux. Grâce à son expertise et ses ressources, il offre plusieurs avantages aux communes :

1. Une maîtrise foncière facilitée ;
2. Un accompagnement technique et financier ;
3. Une réponse aux enjeux environnementaux ;
4. Un levier pour le logement et l'économie locale ;
5. Une approche partenariale.

En intégrant l'EPFLO dans leur stratégie foncière, les communes disposent d'un outil puissant pour anticiper et structurer leur développement de manière durable et cohérente.

Les projets menés par l'EPFLO ont plusieurs impacts à long terme pour les communes :

1. Revitalisation des centres-bourgs
2. Développement du logement
3. Préservation de l'environnement
4. Soutien à l'économie locale
5. Maîtrise foncière durable

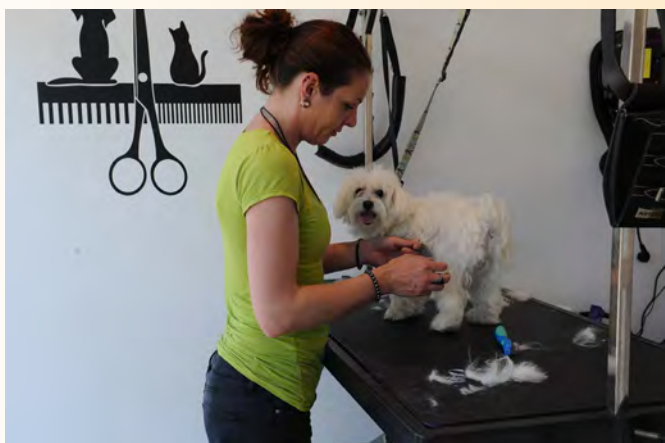
L'ANCT c'est quoi ?

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est un établissement public français créé en 2019 et opérationnel depuis le 1er janvier 2020. Elle a pour mission d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets de développement territorial, en particulier celles confrontées à des défis démographiques, économiques, sociaux ou environnementaux.

L'ANCT intervient notamment à travers des programmes comme «Petites Villes de Demain», qui soutient les communes dans leur revitalisation, ou en finançant des études et des actions pour renforcer l'attractivité des territoires.

NOUVEAU COMMERCE

Au 17 rue d'Amiens, nous avons connu longtemps la boucherie chevaline Létocart. Depuis, une série d'enseignes se succède : après Vivie, magasin de vêtements, le Game Shop, c'est maintenant Laurine Havard qui, depuis le début du mois d'avril, propose des toilettes à vos animaux domestiques. Chiens, chats, cochons d'Inde et autres qui ont besoin de se refaire une beauté, sont les bienvenus. Venez voir Laurine, disponible quand vous le souhaitez. La municipalité souhaite une longue carrière à Laurine, à Grandvilliers



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE
S'ENGAGE À VOS CÔTÉS

Pass Sports Citoyen

POUR LES JEUNES DE - DE 18 ANS

MON DROIT ❤️

15 €

D'AIDE POUR FINANCER MON ACTIVITÉ SPORTIVE EN CLUB.*

MON DEVOIR 🇫🇷

RESPECTER

LES VALEURS CITOYENNES DU SPORT DANS LE CADRE DE MA PRATIQUE SPORTIVE.

Des aides financières concrètes pour former les citoyens de demain. Pass Sports Citoyen, c'est le moment de t'inscrire !

Plus d'informations sur : oise.fr

POUR LES JEUNES DE - DE 18 ANS

Pass Sports Citoyen

MON DROIT ❤️

15 €

D'AIDE POUR FINANCER MON ACTIVITÉ SPORTIVE EN CLUB.*

➕ Plus d'informations sur :

PASS-SPORTS@OISE.FR

oise.fr

PASS SPORTS CITOYEN

Le Pass Sports Citoyen permet aux jeunes de moins de 18 ans de bénéficier d'un remboursement de **15 €** sur leur licence sportive.

Avec cette aide, le Conseil départemental encourage la pratique sportive dans l'Oise et soutient ses clubs et associations en facilitant les inscriptions.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Tous les jeunes, domiciliés dans l'Oise et âgés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier et inscrits dans une structure sportive oisienne affiliée à une fédération sportive française reconnue par le Ministère des Sports peuvent télécharger le Pass Sports Citoyen sur le site oise.fr.

Le coupon, envoyé par mail, est à adresser au club sportif qui déduira 15 € du prix de la licence. Cette aide est limitée à deux Pass Sports par bénéficiaire, dans la limite d'un Pass par discipline.

MON DROIT

15 €

d'aide pour financer mon activité sportive en club.

MON DEVOIR

RESPECTER

les valeurs citoyennes du sport dans le cadre de ma pratique sportive.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

- 1 Connecte-toi sur OISE.FR pour télécharger le Pass Sports Citoyen
- 2 Renseigne les informations (représentant légal, enfant et club choisi)
- 3 Réceptionne le coupon Pass Sports Citoyen envoyé par mail
- 4 Transmets le coupon Pass Sports Citoyen à ton club sportif, l'aide forfaitaire de 15 € allouée par le Conseil départemental sera déduite du prix de ta licence

Pass Sports Citoyen

POUR LES JEUNES DE - DE 18 ANS



Grandvilliers et son environnement

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS 2025

Depuis le lundi 7 avril 2025, les déchets verts sont ramassés en porte à porte par le collecteur SEPUR.

La collecte a lieu tous les 15 jours comme suit, et ce, jusqu'au lundi 20 octobre 2025 inclus. La collecte sera aussi assurée les lundis fériés.

En dehors de la période de collecte, les déchets verts doivent être apportés en déchetterie.

	Dates
Tous les lundis	14 et 28 juillet 11 et 25 août 8 et 22 septembre 6 et 20 octobre

Les déchets verts qui sont acceptés :

- Les tontes de gazon
- Les feuilles mortes et feuillages
- Les tailles de haies (< à 3cm).

Le contenant à utiliser

- Les tontes, feuilles mortes et feuillages doivent être présentés dans des poubelles en plastique simples **sans couvercle**
- Les branchages doivent être présentés en fagots de 1.20 mètre maximum, ficelés avec de la corde naturelle

Les contenants de type « tonneau » sont interdits

Les déchets refusés

- Les souches d'arbres et grosses branches
- Les déchets verts présentés dans des sacs en plastique
- Les encombrants.

JE DÉSHERBE DEVANT CHEZ MOI

C'est l'été! Les herbes folles envahissent les pieds de murs et les trottoirs. Pour éviter cette prolifération de mauvaises herbes, la municipalité vous rappelle qu'il vous appartient de nettoyer votre pas de porte et le long de votre clôture. Pour effectuer cette action, aucune autorisation n'est nécessaire. Chaque habitant est acteur de l'image de la ville !

ENTRETIEN DES ROUTES

Cela fait plusieurs mois que des administrés nous interpellent sur l'état de certaines routes dans Grandvilliers ! Ici, nous souhaiterions faire le point avec vous.

A qui appartiennent les routes et à qui incombe leur entretien ?

RD 901 : Rue de Saint-Fuscien, rue du Général Leclerc
RD 124 : Rue de Rouen, rue d'Amiens, rue de Sommereux
RD 538 : Route de Cempuis
RD 108 : Route de Dargies
RD 315 : Rue Frédéric Petit
RD 119 : Route de Briot / Saint-Maur
RD 151 : Rue Ferdinand Buisson, Rue de Crèvecoeur

Les RD (routes départementales) appartiennent au Département et il lui incombe donc l'entretien de ces routes.

Pour les autres voies, elles sont communales et sont donc entretenues par la Ville de Grandvilliers.

CENDRIERS : UN ENGAGEMENT AVEC TCHAO'MÉGOT

54 000 mégots prévus en recyclage avec les cendriers

En plus de son engagement pour des zones sans tabac aux abords des écoles, la commune a investi dans l'installation de 4 cendriers positionnés à des emplacements stratégiques.

4 cendriers de collecte de mégots ont été installés :

- 1 devant le bar Le Bon Coin
- 1 devant le bar PMU, rue Frédéric Petit
- 1 devant le bar PMU rue du Général Leclerc
- 1 devant l'entrée de la Salle des Fêtes.

Le but de la récupération des mégots est de les dépolluer et de les recycler en matière isolante.

C'est un choix écologique et une véritable économie circulaire pour le territoire.

L'entreprise Tacho'Mégot est située au 12 rue Benjamin Delessert à Bresles. Pour tout contact : 03 64 19 72 34.

Tchao'Mégot propose ses services aux entreprises, aux collectivités ainsi qu'aux particuliers.

Il est également possible de faire appel à eux à l'occasion d'événements spécifiques.





Travaux dans la commune

RÉFECTION DU ROND-POINT



BÉGUINAGE SOLIDAIRE : FEUX TRICOLORES



Depuis le mois de février 2025, des feux tricolores sont installés rue d'Amiens à cause d'un arrêté de mise en péril imminent.



Ces feux tricolores installés par la Société EURODEM ont eu un fonctionnement aléatoire. Ils ont été remplacés par des feux tricolores neufs. Démolition ou rénovation pour le moment, aucune information ne nous a été communiquée.

RUE AUX MAURES : REMISE EN ÉTAT

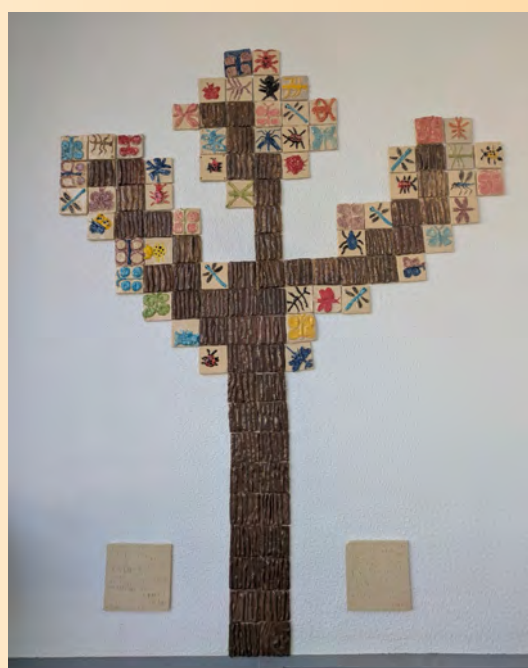
Les accords de subvention nécessaires à la réhabilitation de la rue Aux Maures ont été obtenus. Grâce aux financements que nous ont accordés l'État et le Département, nous avons pu programmer les travaux de remise en état qui seront terminés au plus tard le 4 juillet.

Nous comprenons les désagréments occasionnés par la fermeture prolongée de la rue et remercions sincèrement les usagers pour leur patience. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que ces interventions soient menées dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.



Rétrospective de la ville

ÉCOLE LOUIS WARABIOT



Les élèves des classes de Mmes Bigot et Llarguet ont mené un projet pédagogique et artistique autour de la

biodiversité, donnant naissance à une fresque en faïence aussi esthétique que porteuse de sens. Ce projet a été réalisé en collaboration avec Mme Quilan, potière de Gerberoy, qui a guidé les élèves dans l'apprentissage des techniques de céramique.

Chaque élève a contribué à cette œuvre collective en décorant deux carreaux de faïence : l'un représentant un insecte, l'autre une partie de l'arbre qui structure la fresque. Ce projet est une véritable invitation à observer et préserver la nature qui nous entoure, tout en mettant en valeur la créativité des élèves et leur engagement dans une démarche artistique et éducative.

REPRÉSENTATION NEIGES ÉTERNELLES

Dans le cadre de ses tournées « Itinérance en pays de l'Oise » en partenariat avec la CCPV, la commune de Grandvilliers a accueilli le vendredi 21 mars, à la salle des fêtes, la représentation « Neiges Éternelles » écrite et mise en scène par Jeanne Lazar. Une soixantaine de personnes ont assisté au spectacle constitué de six scènes dont chacune s'est arrêtée sur un moment clé de la carrière d'une vedette.

Merci à la CCPV.

QUINZAINE PETITE ENFANCE

Pour répondre au projet lancé par la médiathèque départementale de l'Oise « Quinzaine petite enfance », la médiathèque, ainsi que le relais petite enfance de la CCPV ont offert 2 séances (25 et 27 mars 2025) aux parents, assistantes maternelles et multi-accueil sur le thème de l'alimentation. Lectures, chansons, comptines, activités manuelles ont fait le bonheur des enfants.

MOMENTS DE LECTURES

Jeudi 27 mars, dans le cadre du Printemps des Poètes, quelques résidents de l'EHPAD et l'atelier écriture ont pu apprécier les lectures des élèves de Mme Bigot accompagnées en musique par Yann.

Dimanche 30 mars après-midi, toujours dans le cadre du Printemps des Poètes et en partenariat avec la CCPV, une vingtaine de personnes ont assisté à la représentation « Un vers dehors » menée par la merveilleuse auteure de poésie et metteuse en scène Sarah Lecarpentier (Compagnie Rêvage). Très belle performance de tous les comédiens.

D'autres résidents de l'EHPAD sont venus également le **vendredi 25 avril** pour écouter une très belle histoire, tirée d'un album, lue par les élèves de Mme Riche.

Merci aux enseignantes, aux élèves et à Yann pour ce très beau moment.

Lecture à l'EHPAD

Vendredi 4 avril, lecture à l'EHPAD de Grandvilliers sur le thème de Pâques.

Textes, poèmes, chansons, quizz ont ravi une vingtaine de résidents.

Merci aux animatrices et aux résidents de leur chaleureux accueil.

GÉRARD LARCHER, PRÉSIDENT DU SÉNAT A REMIS UNE DISTINCTION À JACQUES LARCHER, ANCIEN MAIRE ET MAIRE HONORAIRE DE GRANDVILLIERS

En récompense des années passées au service de sa commune, Jacques Larcher, l'ancien maire de Grandvilliers, a été promu Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.



Jacques Larcher, maire de Grandvilliers pendant plus de vingt ans, a rendu son écharpe en décembre 2023 pour des raisons de santé. C'est Frédéric Douchet qui a été élu pour lui succéder et Jacques Larcher est devenu maire honoraire de la commune. C'est le mardi 22 avril dernier qu'il a reçu la Croix de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.



Cette distinction lui a été remise par Gérard Larcher, Président du Sénat. La cérémonie a eu lieu à 18h30, dans la salle des fêtes de Grandvilliers. Elle vient récompenser toutes ses années d'implication dans la vie publique de sa commune.

Après la Légion d'honneur, l'Ordre national du Mérite est le second ordre national visant à honorer des citoyens français.



De Septembre à mai, les élèves de Mme Rogé et la bibliothécaire ont travaillé sur la sélection (6 albums) proposée par l'association « Prix des Incorruptibles » et ont voté pour leur album préféré.

Merci à l'enseignante, à l'ATSEM et aux élèves pour leur investissement.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2025

Comme chaque année, cette journée a rendu hommage aux combattants et aux populations civiles touchées par le second conflit mondial.

La Musique de Grandvilliers a pris part à la commémoration et a terminé la matinée par une aubade à la caserne des pompiers où une exposition était présentée.



TOURNOI JEUX VIDÉO MARIO KART



Le Samedi 26 avril après-midi, en partenariat avec la médiathèque départementale de l'Oise et dans le cadre du Festival Numéo, 16 personnes ont participé à un tournoi jeux vidéo Mario Kart animé par l'association Mageekword. Tous les participants sont repartis avec des livres.

Merci à la médiathèque départementale de l'Oise et à l'association Mageekworld.

PRIX DES INCORRUPTIBLES : UN PROJET LITTÉRAIRE ET CITOYEN

Le Prix des Incorruptibles, c'est :

- Un moment de partage et d'échanges ;
- La création de liens entre les élèves ;
- Une ouverture à de nouveaux genres littéraires et à des thématiques variées ;
- Le développement du goût et du plaisir de lire.



RUISSEAUX

Vendredi 9 mai, à la médiathèque, quelques résidents de l'EHPAD ainsi que la classe de Mme Llarguet ont assisté à la lecture à voix haute du roman d'Alex Cousseau « L'ami iguane ». Cette lecture a été proposée par la compagnie Correspondance, en partenariat avec la CCPV.

Un très bon moment de partage. Merci à tous.

RETOUR SUR LES ROUTES DE L'OISE



La course cycliste s'est conclue ce lundi 9 juin à Grandvilliers, après trois jours d'épreuves au travers de communes de l'Oise. Un moment réunissant bon nombre de supporters et de familles pour assister à ce moment



Lors de la cérémonie des récompenses, qui s'est tenue dans l'après-midi du 9 juin, c'est Victor Hannequin du Club AC Margny-Les-Compiègne, un isarien, qui ressort grand vainqueur de cette 41^{ème} édition des Routes de l'Oise.

UN ACCUEIL DÉDIÉ AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Frédéric DOUCHET, Maire de Grandvilliers, et des membres du conseil municipal ont eu le plaisir de recevoir lors d'une réunion d'accueil et d'information qui s'est tenue le vendredi 13 juin dernier, à l'annexe de la Salle des fêtes, les nouveaux habitants qui viennent de s'installer à Grandvilliers.

Le Maire ainsi que les élus présents pour les accueillir ont échangé avec eux autour d'un verre de l'amitié.



COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN

Le 14 juin 1940, les troupes allemandes défilent à Paris. Mais, dans la soirée du 18, le Général de Gaulle intervient sur les ondes de la radio britannique, la BBC. Il s'adresse à la population française et lance un vibrant appel à poursuivre le combat, aujourd'hui considéré comme l'acte fondateur de la France Libre.

C'est cet événement qui a été commémoré le **mercredi 18 juin 2025** où la Musique de Grandvilliers a interprété le chant des partisans. Les Anciens Combattants, la municipalité et la population, participaient à la célébration de l'Appel du Général de Gaulle. La cérémonie s'est déroulée devant la stèle du Général Louis Warabiot.



État Civil

Ils sont nés :

DATES	NOMS & PRÉNOMS
08/02/2025	REGNAULT LECOEUR Méilan Alain Timeo BEAUVAIS (60)
31/03/2025	MAILLARD Luna Christelle Marylène BEAUVAIS (60)
01/04/2025	BAUDEL Emy Michèle Christelle BEAUVAIS (60)
07/04/2025	COUVREUR Rose Aurélie Véronique AMIENS (80)
21/04/2025	BARJAVEL Léandro Marco Sandro BEAUVAIS (60)
28/04/2025	DAMERY NORMAND Angelyo Gwenhaël Louca Maëlio BEAUVAIS (60)
01/06/2025	DECQ Emmy Charlie Lou AMIENS (80)

Ils se sont mariés :

DATES	NOMS & PRÉNOMS
24/05/2025	VECTEN Adrien Alexandre Marie & COCKENPOT Héloïse Innocente Cécile
31/05/2025	PIERRI Thomas Jacky Robert & LORMIER Océane Michelle Jacqueline
07/06/2025	DUMAIS Joffrey Pierre Michel & MARTIN Ludivine Barbara Marie

Ils se sont pacés :

DATES	NOMS & PRÉNOMS
20/06/2025	PEUVOT Dorothee et HERBERT Antoine

Ils nous ont quittés

DATES	NOMS & PRÉNOMS
13/03/2025	OUJADDOU Haddou
01/04/2025	LERICHE Hugnette veuve BALLUET
10/04/2025	LENOIR Agnès Michelle Danielle
12/04/2025	BONTE Jean-Michel André Maurice
27/04/2025	THOMAS Catherine Pauline Suzanne veuve THÈSE
07/05/2025	ROMILLY Monique Rose veuve BAROUX
10/05/2025	MÉRANDET Thierry Guy Jean
14/05/2025	DOURLENS Michel Iréné Gaston
18/05/2025	GRAVET Mauricette Marie Antonie veuve DESPREZ
22/05/2025	AGOSTINI Innocente épouse JOURDAIN
30/05/2025	GALLOPIN Micheline Claire Marie veuve ROUSSEL
15/06/2025	FINOT Fernand Félicien Ferdinand

Ville de GRANDVILLIERS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëticia, M. LARCHER Jacques, Mme PLÉ Séverine, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme BRETON Sabine, M. DEFER Joël, M. DELATTRE Daniel, Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène, M. DUBUIS Jean-Claude, Mme POCHOLLE Amélie, Monsieur MONCEAU.

Absents ou excusés :

- Mme HOUBIGAND Christine,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,
- Mme VERSCHUERE Sandrine.

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme DANIEL Catherine a donné pouvoir à Mme PICHARD Hélène
- M. RAOU Philippe a donné pouvoir à Mme RETOURNE Laëticia,
- Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir Mme PLÉ Séverine

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Catherine BEAUBECQ est élue secrétaire de séance.

Date d'affichage :	Nombre de conseillers :
10 avril 2025	En exercice 22
Date de convocation :	
04 avril 2025	Présents 16 Votants 19

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2025.

2. Taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux pour la fiscalité directe locale que les années précédentes, à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 31,03%
- Taxe foncière non bâtie : 26,73%
- Taxe d'habitation : 14,14%
- Cotisation foncière des entreprises : 13,96%

Pour rappel, le taux de référence de TFPB correspond depuis 2021 à l'addition du taux communal de TFPB 2021 (9,49%) et du taux départemental de TFPB 2021 (21,54%).

Le taux pour la taxe d'habitation concerne uniquement les résidences secondaires (et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2025.

3. Tarifs municipaux 2025

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs municipaux 2025, hormis ceux de la cantine :

Cimetière communal

CONCESSIONS CIMETIÈRE	TARIF HABITANTS DE GRANDVILLIERS	TARIF EXTERIEURS*
CAVEAUX		
Concession trentenaire : 1 place en surface	90 €	140 €

Concession trentenaire : 2 places en surface	170 €	260 €
Concession cinquantenaire : 1 place en surface	210 €	330 €
Concession cinquantenaire : 2 places en surface	410 €	620 €
Occupation provisoire	Gratuit	-
Concession trentenaire pleine terre	50 €	120 €
CINÉRYS		
Concession trentenaire : 1 place en surface	55 €	100 €
Concession cinquantenaire : 1 place en surface	110 €	175 €
COLUMBARIUM (pour les habitants de GRANDVILLIERS)		
Concession 10 années : 1 case	40 €	80 €
Concession 30 années : 1 case	150 €	200 €
Ouverture de la case pour enlever ou ajouter une urne	35 €	35 €

*né à Grandvilliers ou ayant un parent enterré à Grandvilliers au 1^{er} ou au 2^{ème} degré.

Droits de place

- 1,00 € du mètre linéaire pour le marché,
- 2,20 € du mètre linéaire pour la foire de la Sainte Cécile.
- Fête foraine :
 - Pêches aux canards : 25 €,
 - Jeux de « pinces » : 25 €,
 - Tir à la carabine : 25 €,
 - Manège pour enfants (circulaire) : 45 €,
 - Jeux de pièces « cascade » : 45 €,
 - Trampoline : 45 €,
 - Stand alimentaire (gaufre, boisson, confiserie, ...) : 45 €,
 - Auto-tamponneuse : 120 €,
 - Manège à sensation : 120 €.

Cantine municipale

L'augmentation des tarifs de la cantine scolaire à partir de l'année 2025 est une décision nécessaire et repose sur plusieurs éléments.

Il y a l'inflation qui continue de peser lourdement sur les prix des matières premières et de l'énergie, deux composantes indispensables au fonctionnement du service de restauration.

Puis, l'engagement en faveur de la qualité des repas. Il s'agit d'offrir aux enfants une alimentation équilibrée, durable, et respecter la loi EGALIM (2019). Notre prestataire doit promouvoir une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. La loi impose également que 50 % des produits soient durables et de qualité, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique.

Et enfin, le coût salarial augmente compte tenu du glissement-vieillesse-technicité (G.V.T.). La masse salariale augmente sous l'effet de la progression de carrière des agents titulaires et donc de leur rémunération.

À titre d'information, il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs de la cantine depuis 10 ans. La commission Administration – Finances qui s'est réunie le 24 mars 2025 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2025 :

Enfant de Grandvilliers, du personnel communal et ULIS	Enfant domicilié à l'extérieur
3,20 € au lieu de 3€	4,30 € au lieu de 4,25€

Achat des livres de Noël et des calculatrices

Livres de Noël (élèves de maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et ULIS)	14 € maximum par élève
Élèves de CM2 (calculatrices)	20 € maximum par élève

Crédits scolaires 2025/2026

	Fournitures scolaires
MATERNELLES	45 € maximum par élève
ÉLÉMENTAIRES	31 € maximum par élève

Location des salles municipales

LOCATION DES SALLES PAR JOUR				
	Associations de Grandvilliers	Particuliers/ Entreprises de Grandvilliers	Particuliers/ Entreprises/ associations hors Grandvilliers	Organismes de formation
Salle des fêtes seule	Gratuit	300 €	400 €	-
Salle des fêtes + cuisine avec vaisselle	200 €	400 €	700 €	-
Annexe seule	Gratuit	75 €	150 €	-
Annexe + cuisine avec vaisselle	150 €	150 €	250 €	-
Petite salle de l'espace socio-culturel / salle bleue	Gratuit	1/2 journée : 30 €	1/2 journée : 50 €	1/2 journée : 25 €
Grande salle de l'espace socio-culturel		1/2 journée : 75 €	1/2 journée : 90 €	1/2 journée : 80 €
Salle du dojo seule	Gratuit	75 €	150 €	-
Salle du dojo + cuisine sans vaisselle	50 €	125 €	200 €	-
Salle de l'ARC (pour utilisation privative et commerciale)	-	30 € la demi-journée	30 € la demi-journée	30 € la demi-journée

Les prix s'entendent chauffage compris. Pour tout type de location, à compter du second jour, le coût journalier est réduit de moitié du plein tarif. Les éventuels jours suivants de location se feront sur ce même tarif (hors organismes de formation). Par ailleurs, la location des salles est totalement gratuite pour les établissements scolaires, les élus et le personnel communal de la ville de Grandvilliers et certaines associations : ACPG CATM, UMRAC, Comité Cantonal du Souvenir Français, Comité des Fêtes, club de l'Âge d'Or, et pour toutes les demandes d'occupation à l'occasion d'un vin d'honneur ou d'un décès.

Les tarifs des cautions :

- Location de la salle des fêtes = deux chèques seront demandés. Le premier d'un montant de 250€ en cas de dégradation et le second de 250 € en cas de non-propreté ;

- Location de l'annexe ou de la salle du dojo = deux chèques seront demandés. Le premier de 150€ en cas de dégradation et le second de 150 € en cas de non-propreté ;
- Salle bleue = deux chèques seront demandés. Le premier de 50€ en cas de dégradation et le second de 50 € en cas de non-propreté ;
- Utilisation de la sono = un chèque de caution sera demandé de 1 000 € en cas de dégradation ;
- Utilisation de la borne d'accès au parking situé à l'entrée du Square Lemaire = un chèque de caution sera demandé de 300 € en cas de dégradation.

Les cautions sont demandées pour toute réservation, que ce soit une association, un particulier, une entreprise de Grandvilliers ou hors commune ; et qu'il y ait facturation ou non.

Tarifs de la casse de la vaisselle/matériels :

Occupation sur 2 jours (mariage, événement familial...) :	Supplément de 50% du montant de la location du jour précédent
Etablissements scolaires Personnel communal de Grandvilliers	La location des salles est totalement gratuite.
Vin d'honneur, goûter	La location des salles est gratuite.

En cas de casse ou disparition (à l'unité) :

Assiettes	3 € 81
Pot / cafetière	6 € 10
Verres	2 € 29
Couverts	2 € 29
Autres	2 € 29

OBJETS UTILISÉS	PRIX CASSE
PERCOLATEUR_	30,00 €
PERTE DES CLÉS OU DE LA TÉLÉCOMMANDE DE LA BORNE	30,00 €

Une seule télécommande par réservation sera mise à disposition à l'accueil de la mairie, pour l'accès d'éventuels véhicules extérieurs.

Tarif du retrait des dépôts sauvages par les services techniques municipaux avec retour au propriétaire

- 300€ de 0 à 1 m³ de déchets retournés,
- 400€ par m³ au-delà du 1er m³.

Tout m³ dépassé sera facturé à taux plein.

En cas de récidive, ou multiples réitérations, le montant sera doublé par rapport à la dernière tarification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les tarifs municipaux présentés ci-dessus ;
- Accepte la hausse des tarifs de la cantine à compter de la rentrée de septembre 2025.

4. Subventions de fonctionnement aux associations pour 2025

Monsieur le Maire indique qu'une délibération est nécessaire pour permettre le versement des subventions aux associations. La commission Administration - Finances réunie le 24 mars 2025 a validé le tableau de subventions suivant :

DÉTAIL DES SUBVENTIONS	
BÉNÉFICIAIRES	Proposition 2025
GRANDVILLIERS PECHE ET NATURE	1 000,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE GRANDVILLIERS	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE	250,00 €
ARTHUR'S DAY FESTIVAL	1 500,00 €
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS, INDUSTRIELS ET PROFESSIONS LIBÉRALES	2 500,00 €
ASSOCIATION HISTORIQUE DU CANTON DE GRANDVILLIERS	500,00 €
CLIQUE DE BROMBOS	2 000,00 €
COMITÉ CANTONAL DU SOUVENIR FRANÇAIS	250,00 €
COMITÉ DE JUMELAGE GRANDVILLIERS/BOCKENHEIM	1 500,00 €
COMITÉ DE LA FOIRE SAINTE-CÉCILE	2 000,00 €
COMITÉ DES FÊTES	7 500,00 €
COMITÉ MISS CANTON GRANDVILLIERS	1 000,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉCOLE PRIMAIRE	800,00 €
EVENEMENT MUSICAL DE GRANDVILLIERS	1 000,00 €
G.A.C. SECTION FOOTBALL	6 000,00 €
G.A.C. SECTION JUDO	2 000,00 €
G.A.C. SECTION PÉTANQUE	1 000,00 €
G.A.C. SECTION TENNIS	1 500,00 €
GRANDVILLIERS HANDBALL	1 000,00 €
GSL BADMINTON	1 000,00 €
LA BALAD'IRLANDAISE	750,00 €
L'ÂGE D'OR	1 000,00 €
LA MUSIQUE DE GRANDVILLIERS	3 000,00 €
L'OUTIL EN MAIN	600,00 €
OBJECTIF PHOTO GRANDVILLIERS	1 000,00 €
P.V.G.N.	2 000,00 €
PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE	500,00 €
SCOUTS	250,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE GRANDVILLIERS	250,00 €
TEAM GRANDVILLIERS VTT	1 500,00 €
TEAM CYCLISTE	1 000,00 €
U.M.R.A.C. ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €
DIVERS	4 800,00 €
Routes de l'Oise	2 800,00 €
TOTAL	55 000,00 €

Une enveloppe de 55 000 € vous est donc proposée. Les crédits restants (4 800 €) pourront être attribués à de nouvelles associations ou celles qui auront des projets qu'elles comptent mener en 2025.

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention),

- Valide le montant et le versement des subventions conformément au tableau présenté,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

5. Budget communal - compte de gestion et compte administratif 2024

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime de la commission Administration - Finances réunie le lundi 24 mars 2025, le compte de gestion et le compte administratif 2024 de la commune pour approbation (documents joints à l'exposé des questions) :

Section de fonctionnement :

Recettes : 2 614 523,30 €
Dépenses : 2 243 515,18 €
Résultat 2024 (excédent de fonctionnement) : + 371 008,12 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 431 854,06 €
Dépenses : 1 200 945,27 €
Résultat 2024 (excédent d'investissement) : + 230 908,79 €

Compte de gestion 2024 :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : + 601 916,91 €

Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote et laisse la parole à Monsieur Gérard Monceau, président de la séance.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le compte administratif et le compte de gestion 2024 de la commune.

6. Budget communal - affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025

Compte tenu des résultats 2024, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter les excédents de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement 2024 :

Au compte 002, excédent de fonctionnement : 171 000 €.

Au compte 1068, en section d'investissement 2024 : 200 008,12 €.

Résultat de la section d'investissement 2024 :

Au compte 001, excédent d'investissement : 230 908,79 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget primitif 2025,
- Valide l'affectation du résultat d'investissement 2024 en section d'investissement au budget primitif 2025.

7. Budget communal - budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime de la commission Administration - Finances réunie le lundi 24 mars 2025, le budget primitif de la commune 2025 (documents joints à l'exposé des questions) :

- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2025
Chap. 011 – Charges à caractère général	915 350,00 €
Chap. 012 – Charges de personnel	1 219 000,00 €
Chap. 014- Atténuation de produits	90 078,00 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement	230 000,00 €
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	212 650,00 €
Chap. 66 Charges financières	47 100,00 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Chap. 68 – Dotations aux amortissements et provisions	5 000,00 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre entre sections	33 495,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 753 673,00 €

RECETTES	BP 2025
TOTAL Chap. 002 excédent de fonctionnement	171 000,00 €
TOTAL Chap. 013 Atténuation de charges	5 000,00 €
TOTAL Chap. 70 Produits des services	69 370,00 €
TOTAL Chap. 731 Fiscalité locale	1 289 897,00 €
TOTAL Chap. 73 Impôts et taxes	252 090,00 €
TOTAL Chap. 74 Dotations et participations	899 401,00 €
TOTAL Chap. 75 Autres produits de gestion courante	65 700,00 €
TOTAL Chap. 76 Produits financiers	15,00 €
TOTAL Chap. 77 Produits	1 200,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 753 673,00 €

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2025
Opération 1002 : Rénovation chapelle Saint-Jean	18 000 €
Opération 1005 : éclairage public	126 500 €
Opération 1702 : rénovation rue diverses et trottoirs	17 000 €
Opération 2102 : Projet médiathèque	860 000 €
Opération 2401 : Bâtiment services techniques	55 000 €
Opération 2501 : Réfection Rue aux Maures	51 100 €
Opération 2502 : Local commercial 11 rue d'Amiens	212 000 €
Remboursement du capital	173 000 €
Chapitre 20	35 850 €
Chapitre 21	252 000 €
TOTAL DEPENSES EN INVESTISSEMENT	1 800 450 €
RECETTES :	
Opération 1101 : vidéo-surveillance	26 000 €
Opération 2102 : Projet médiathèque	469 500 €
Opération 2501 : Réfection Rue aux Maures	31 935 €
Opération 2502 : Local commercial 11 rue d'Amiens	140 800 €
001 résultat section d'investissement 2024	230 908 €
021 Virement de la section d'investissement	230 000 €
024 Produits de cessions	73 850 €
10222 F.C.T.V.A.	102 000 €
10226 Taxe d'aménagement	6 000 €
Excédent de fonctionnement 2024	200 008 €
Autres groupements	38 030 €
Recours à l'emprunt	217 924 €
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	33 495 €
TOTAL RECETTES EN INVESTISSEMENT	1 800 450 €

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle nomenclature M57 permet au maire d'opérer des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5% du montant de la section. Cette possibilité permet d'effectuer lesdits virements sans avoir recours à une décision modificative comme c'était le cas sous l'ancienne nomenclature sauf pour le chapitre 012.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Valide le budget primitif 2025, dans ses deux sections,
 - Autorise le Maire à signer tout document afférent.

8. Budget assainissement - compte de gestion et compte administratif 2024

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime de la commission Administration - Finances réunie le lundi 24 mars 2025, le compte de gestion et le compte administratif 2024 du budget assainissement pour approbation (documents joints à l'exposé des questions) :

Section d'exploitation :	
Recettes :	130 344,16 €
Dépenses :	150 213,94 €
Résultat (déficit d'exploitation) :	- 19 869,78 €

Section investissement :	
Recettes :	1 434 002,79 €
Dépenses :	774 307,05 €
Résultat (excédent d'investissement) :	+ 659 695,74 €

Compte de gestion 2024	
Résultat de clôture de l'exercice 2024 :	+ 639 825,96 €

Monsieur le Maire quitte la salle et donne la parole à Monsieur Gérard MONCEAU, président de la séance pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le compte administratif et le compte de gestion 2024 du budget assainissement de la commune.

9. Budget assainissement - affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent d'investissement 2024, au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » d'un montant de 659 695,74 €.

Je vous propose également de reporter le déficit d'exploitation 2024, au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté (déficit) » d'un montant de - 19 869,78 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le report du résultat d'exploitation 2024 en section d'exploitation au budget primitif 2025 d'un montant de 659 695,74 €,
- Valide l'affectation du résultat d'investissement 2024 en section d'investissement au budget primitif 2025 d'un montant de - 19 869,78 €.

10. Budget assainissement - Budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime de la commission Administration - Finances réunie le lundi 24 mars 2025, le budget primitif du budget assainissement de la commune 2025 (documents joints à l'exposé des questions) :

EXPLOITATION	
DEPENSES	
Déficit d'exploitation 2024 reporté	19 870,00 €
Chapitre 011 (charges à caractère général)	26 600,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	1 500,00 €
Chapitre 68 (dotations aux amortissements)	500,00 €
Chapitre 042 (dotations aux amortissements)	79 686,00 €
TOTAL	129 156,00 €
RECETTES	
Chapitre 70 (produits de services)	4 500,00 €
Chapitre 74 (subventions d'exploitation)	3 000,00 €
Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)	109 965,00 €
Chapitre 042 (opérations d'ordre entre section)	11 691,00 €
TOTAL	129 156,00 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Opération 1101 : station d'épuration	168 400,00 €
Opération 2401 : Rue aux Maures	98 800,00 €
Remboursement du capital	3 955,00 €
Chapitre 20	120 000,00 €
Chapitre 21	384 679,00 €
Chapitre 23	390 000,00 €
Chapitre 040 : Reprise des subventions	11 691,00 €
TOTAL	1 177 525,00 €
RECETTES	
Opération 1101 : station d'épuration	272 374,00 €
Opération 2401 : Rue aux Maures	56 805,00 €
Excédent d'investissement reporté	659 695,00 €
Chapitre 13	82 159,00 €
Chapitre 16	26 806,00 €
Chapitre 040 (dotations aux amortissements)	79 686,00 €
TOTAL	1 177 525,00 €

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Valide le budget primitif de l'assainissement 2025, dans ses deux sections,
 - Autorise le Maire à signer tout document afférent.

11. Budget Régie Municipale Réseau de Chaleur - compte de gestion et compte administratif 2024

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime du Conseil d'exploitation du réseau de chaleur réuni le 14 mars 2025, le compte de gestion et le compte administratif 2024 du budget pour approbation (documents joints à l'exposé des questions) :

En section d'exploitation à :

En dépenses :	527 274,04 €
En recettes :	544 424,30 €
Résultat 2024 (excédent d'exploitation) :	+ 17 150,26 €

En section d'investissement à :

En dépenses :	77 779,64 €
En recettes :	118 064,01 €
Résultat 2024 (excédent d'investissement) :	+ 40 284,37 €

Le compte de gestion 2024 :

Résultat de clôture cumulé :	+ 57 434,63 €
------------------------------	---------------

Monsieur le Maire quitte la salle et donne la parole à Monsieur Gérard MONCEAU, président de la séance pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le compte administratif et le compte de gestion 2024 du budget de la Régie Municipale du Réseau de Chaleur.

12. Budget de la Régie Municipale du Réseau de Chaleur - affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025

Compte tenu des résultats 2024, Monsieur le Maire propose d'affecter les excédents de la façon suivante :

Résultat de la section d'exploitation 2024 :

- Au compte 002, excédent d'exploitation : 5 000 €.
- Au compte 1068, en section d'investissement 2024 : 12 150,26 €.

Résultat de la section d'investissement 2024 :

- Au compte 001, excédent d'investissement : 40 284,37 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► Valide l'affectation du résultat d'exploitation 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

- Au compte 002, excédent d'exploitation : 5 000 €.
- Au compte 1068, en section d'investissement 2024 : 12 150,26 €.

► Valide l'affectation du résultat d'investissement 2024 en section d'investissement au budget primitif 2025.

- Au compte 001, excédent d'investissement : 40 284,37 €.

13. Budget régie municipale réseau chaleur - Budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente, après avis favorable et unanime de la commission Administration - Finances réunie le lundi 24 mars 2025, le budget primitif du budget assainissement de la commune 2025 (documents joints à l'exposé des questions) :

EXPLOITATION	
DEPENSES	
Chapitre 011	617 117,00 €
Chapitre 012	3 070,00 €
Chapitre 66	9 238,00 €
Chapitre 042 (dotations aux amortissements)	37 292,00 €
Virement à la section d'investissement	38 802,00 €
TOTAL	705 519,00 €

RECETTES	
Excédent d'exploitation	5 000,00 €
Chapitre 70	679 091,00 €
Chapitre 042	21 428,00 €
TOTAL	705 519,00 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 23	82 000,00 €
Chapitre 040 : Amortissement subventions perçues	21 428,00 €
Chapitre 16	25 100,00 €
TOTAL	128 528,00

RECETTES	
Solde d'exécution 2024 reporté	40 284,00 €
Chapitre 021	38 802,00 €
Affectation de résultat	12 150,00 €
Chapitre 040 (dotations aux amortissements)	37 292,00 €
TOTAL	128 528,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le budget primitif de la régie municipale du réseau de chaleur 2025, dans ses deux sections,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

14. Attribution du marché mobilier pour la médiathèque

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement intérieur de la médiathèque a été pensé pour l'accueil de tout public. Le mobilier doit permettre l'aménagement d'espaces de lecture pratiques, et accessibles, ainsi que l'accueil d'expositions ou d'ateliers à destination des usagers. Il permettra également aux différents acteurs économiques d'être présents dans ce lieu pour accompagner les personnes dans leurs démarches professionnelles.

Ce sera une médiathèque « tiers-lieu » où les personnes se plairont à sortir et se regrouper de manière informelle pour se détendre et pour favoriser les échanges et lutter contre l'isolement.

L'ensemble des acteurs (personnel de la bibliothèque, élus, DRAC, MDO, réseau des bibliothèques de la CCPV etc...) a été mobilisé autour du projet, de la conception de la structure jusqu'à son aménagement.

La surface de la future médiathèque sera de 427 m² contre 112 m² aujourd'hui. Le mobilier existant n'est donc pas suffisant et est devenu obsolète. C'est pourquoi il a été nécessaire de passer un marché pour obtenir le mobilier adéquat.

Le projet comprend :

- Un espace d'accueil avec SAS d'entrée thermique (panneau d'information sur pied, range-parapluie) ;
- Espace Facile à Lire et Découverte Adulte (FAL, Rayonnages – H. 180 cm, fauteuils, table basse, tapis) ;
- Boîte de retour 24h/24 ;
- Espace Détente (casiers à périodiques, supports journaux sur pied, fauteuils, table basse, tapis, mange-debout avec chaises, porte-manteau, signalétique) ;
- Accueil (Prêt/Retour) avec banque d'accueil, fauteuil, rayonnage, chariots, tableau d'information) ;
- Espaces collections :
 - Rez-de-chaussée / espace jeunesse, rayonnages 150 cm max, meubles, bacs, tables, chaises, accueil – classe, fauteuil adultes et enfants etc...

- 1^{er} étage : espace adultes (rayonnages : hauteur 150 cm max., casiers, meubles, coin canapé, tapis, cimaises amovibles, coin travail, assises ado) ;
- Espaces animation / jeux vidéo (meubles, tableau, tables pliables et chaises, coin canapé, tapis, cimaises amovibles) ;
- Tisanerie avec tables et chaises ;
- Espace interne avec bureau (bureaux, tableaux, armoire, table d'équipement).

Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse effectuée par le maître d'œuvre.

La commission d'appel d'offres réunie le 4 avril dernier a émis un avis favorable au choix du prestataire retenu à savoir BC INTERIEUR.

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention),

► Valide le rapport d'analyse des offres et retient BC INTERIEUR pour le mobilier de la future médiathèque pour un montant de 99 988,52 € H.T.

► Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

15. Acquisition et réhabilitation du 11 rue d'Amiens à l'EPFLO

Par déclaration établie en application des articles L.213-2 et R.213-5 du code de l'urbanisme et reçue en mairie de Grandvilliers le 26 février 2024, il a été fait part de l'intention des consorts LETELLIER/HARDIVILLE/MARTIN, d'aliéner un bien sis 11 rue d'Amiens à Grandvilliers, cadastré section C n°435 (contenance 1a 16ca).

Dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain, la commune de Grandvilliers cherche à consolider l'offre commerciale existante et à renforcer son attractivité en développant un parcours commercial.

Pour cela, la commune souhaite maîtriser les locaux commerciaux vacants situés à des emplacements stratégiques afin d'accompagner et encourager l'implantation de nouveaux commerces en centre-ville.

Ainsi, afin d'être accompagné dans la procédure de préemption, par décision en date du 19 avril 2024, le Maire décide de déléguer le Droit de Préemption Urbain à l'EPFLO en vue d'acquérir l'immeuble.

Après une visite des lieux organisée le 13 mai 2024, l'EPFLO a décidé de préempter au prix et conditions.

Le conseil municipal a approuvé par délibération du 28 mai 2024, les modalités et les conditions d'intervention de l'EPFLO pour l'acquisition de ce bien, en particulier le mode de portage et les modalités financières.

Dans ce cadre, l'EPFLO a fait l'acquisition pour le compte de la ville de cet ancien local commercial afin de pouvoir le destiner dans le futur à une nouvelle activité commerciale.

Afin de réaliser les travaux nécessaires pour louer ce bien, la commune doit le racheter.

La valeur du stock EPFLO (HT) est de 42 122,94 €. Le montant de la minoration s'élève 10 530 €.

Le prix de vente est de 31 592,94 € H.T. Les frais de portage pour 1 474,30 € HT s'ajoutent à cette somme. S'ajouteront les frais de notaire.

Le conseil d'administration de l'EPFLO a approuvé la cession à la commune dans ces conditions le 26 mars 2025.

Enfin, il sera nécessaire après l'achat de cet ancien local commercial, de procéder à des travaux de réhabilitation pour garantir sa conformité aux normes en vigueur.

Un appel d'offres est indispensable pour assurer la transparence et la mise en concurrence des entreprises candidates à la réalisation des travaux.

Je vous propose de retenir Maisons Tradi. et Bois, demeurant à Halloy, comme maître d'œuvre pour le suivi des travaux, ainsi que le cabinet d'architecte G. Plateaux, demeurant à Beauvais, pour l'avis et le règlement de la consultation, l'établissement du cahier des clauses techniques particulières et la publicité du marché.

Un estimatif a été réalisé afin de procéder aux demandes de subventions.

Postes de dépenses (détailler l'objet de la dépense)	Montant hors taxes (HT)
Désamiantage de la couverture	9959,86
Curage de l'ensemble des éléments intérieur à démonter et mise en déchetterie pour recyclage	1 975,00
Maçonnerie	6 330,00
Couverture tuiles, 3 vélux, cache-moineaux, gouttières, couverture bac acier	22 436,50
Menuiseries extérieures ALU/PVC	21 911,50
Plâtrerie/isolation/portes intérieures	25 891,00
Enduit/ponçage/peinture extérieure	11 538,00
Plomberie y compris rBEC / WC PMR fourniture et pose	11 645,57
Electricité suivant norme et VMC Hygro B	11 371,32
Chauffage par radiateur électrique 8U	5 800,00
Réalisation d'un relevé de plan avant travaux	1 500,00
Réalisation d'un plan d'exécution après travaux	1 500,00
Élaboration d'une enveloppe prévisionnelle	1 250,00
Montage appel d'offres CCTP, DQUE etc.	3 500,00
Suivi de chantier	6 500,00
	143 108,75

Recettes attendues pour l'opération :

DETR 40%	70 588,34 €	Subvention sur acquisition et travaux
Conseil Régional 40%	70 588,34 €	Subvention sur acquisition et travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► Accepte le rachat à l'EPFLO de ce bien dans les conditions précédemment mentionnées,

► Accepte de retenir le maître d'œuvre Maisons Tradi et Bois et le cabinet d'architecte G. Plateaux pour les montants indiqués dans le devis estimatif,

► Accepte le lancement de l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation,

► Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la région pour un montant de 70 588,34 € (40%) et de l'État à hauteur de 70 588,34 € (40%),

► Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

16. PLUi : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Pour faire suite à la prise de compétence « en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale », la communauté de communes de la Picardie Verte a prescrit, par délibération en date du 24 mars 2016, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (PLUi-H). La collectivité a fait le choix d'abandonner le volet Habitat en date du 12 novembre 2024.

La CCPV est ainsi en cours d'élaboration de son PLUi, lequel comprend différentes phases :

- Une première phase de Diagnostic sur le territoire a été menée et a permis de mettre en évidence les atouts, contraintes et enjeux du territoire ;
- La deuxième phase est celle de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se développe en 5 axes :

- Axe 1 : Conforter le cadre naturel de la Picardie Verte ;
- Axe 2 : Mettre en valeur la diversité du patrimoine naturel et bâti ;
- Axe 3 : Promouvoir une croissance verte et un développement durable du territoire ;
- Axe 4 : Développer une stratégie répondant aux besoins actuels et futurs ;
- Axe 5 : Accompagner les habitants dans leur vie quotidienne.

Le Conseil Communautaire a débattu des orientations générales du PADD formalisée par la présente délibération, complétée de l'annexe délibérative relative au Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Le PADD a été joint au dossier du conseil municipal et les membres du Conseil Municipal ont pu en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), comme prévu par l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

17. Location d'un hangar destiné au stockage de matériels techniques

La commune a identifié le besoin d'un espace supplémentaire pour le stockage des matériels des services techniques, afin de répondre aux exigences opérationnelles croissantes et d'améliorer l'organisation des équipements.

Il est proposé de conclure un bail précaire avec le propriétaire (EARL du Bois des Gallets) d'une partie (190m²) du hangar cadastré ZA 56 sur le chemin rural n°8, lieudit le Tambour, comme espace de stockage pour les services techniques. Ce bâtiment permettra d'avoir une solution immédiate pour pallier le manque d'espace.

Les modalités du bail sont les suivantes :

Durée maximale du bail : 21 mois (décembre 2026 au plus tard)
Montant estimé du loyer : 4.10 €/m²/an soit environ 65 €/mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer le bail précaire dans ces conditions et prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Autorise l'inscription de la dépense au budget.

18. Vente d'anciennes crosses de candélabres à la commune de Grémévillers

Depuis plusieurs années, notre commune s'engage dans une démarche de modernisation de son éclairage public, en remplaçant progressivement les lampes traditionnelles par des LED. Ce projet ambitieux s'inscrit à la fois dans une stratégie de réduction des coûts énergétiques et dans une volonté de durabilité environnementale.

Cependant, ce processus a engendré une accumulation de crosses d'anciennes candélabres, devenues inutilisées et entreposées dans nos locaux. Aujourd'hui, ces crosses occupent un espace précieux qui pourrait être optimisé pour d'autres usages. Dans leur état actuel, elles sont en attente d'être jetées.

Nous avons été sollicités par la commune de Grémévillers, qui souhaite acquérir dix de ces crosses pour remplacer des équipements abîmés. Cette proposition représente une opportunité intéressante pour notre commune, tant sur le plan pratique qu'environnemental.

Il est proposé de les vendre 15 euros/pièce, nous générons un revenu modeste tout en répondant à un besoin concret d'une commune voisine. Cette vente permet de donner une seconde vie à des équipements qui, autrement, seraient éliminés, en favorisant une démarche écologique et responsable. La réduction des stocks libèrera de la place dans nos locaux.

En conclusion, cette vente s'inscrit dans une logique vertueuse de coopération intercommunale, de gestion rationnelle des ressources et de respect des principes environnementaux. Nous vous invitons à approuver cette démarche, qui reflète notre engagement en faveur d'une gouvernance efficace et durable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la vente de 10 crosses d'anciennes candélabres à 15 €/pièce à la commune de Grémévillers ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

19. Achat d'une partie d'une parcelle pour alignement rue du Franc Marché

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une bande de terrain au 23 rue du Franc Marché. Elle permettra d'élargir le trottoir, garantissant ainsi des conditions de déplacement sûres pour les enfants se rendant à la cantine. Actuellement, la proximité de la circulation routière représente un risque, et un espace piétonnier mieux adapté réduira ces dangers de manière significative.

De plus, ce projet vise à assurer une continuité logique avec un alignement précédent déjà réalisé dans la même rue. Cet élargissement ne constitue pas seulement une amélioration ponctuelle, mais s'inscrit dans une vision cohérente et réfléchie du développement urbain, valorisant la sécurité.

Enfin, cet aménagement ne bénéficiera pas uniquement aux enfants, mais aussi à l'ensemble des piétons, tout en renforçant le cadre de vie pour les habitants et l'attractivité de la zone. Il s'agit donc d'un investissement dans la sécurité, le confort et le bien-être témoignant d'une réelle attention portée aux besoins des citoyens.

Le propriétaire propose de vendre au prix de 1 000 €. Il faudra ajouter les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'achat de cette bande sur 16.30 ml sur une largeur moyenne de 0,90 m au prix de 1 000 € ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

20. ADTO/SAO : présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Grandvilliers est actionnaire de la société publique locale ADTO-SAO.

Cette société a été contrôlée par la Chambre régionale des comptes sur ses comptes et sa gestion sur les exercices 2018 à 2023.

La Chambre a rendu son rapport définitif le 20 janvier 2025 et le conseil d'administration s'est prononcé le 19 mars 2025.

La collectivité, en qualité d'actionnaire de la SPL ADTO-SAO, est appelée à délibérer sur le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de

l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise ». Ce rapport vous est présenté et doit donner lieu à débats avant délibération.

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires de ce rapport mais il est présenté une synthèse.

RAPPEL DE LA PROCÉDURE :

- Notification de l'ouverture du contrôle : 10 janvier 2024
- Réunion de clôture : 29 mai 2024
- Réception du rapport provisoire : 10 juillet 2024, la société ayant alors un mois pour formuler ses observations
- En raison de la période estivale, une requête a été adressée à la Chambre et le délai de réponse a été prolongé jusqu'au 23 août 2024
- La réponse au rapport provisoire adressé le 23 août 2024
- Réception rapport définitif : 26 novembre 2024
- Envoi de la réponse au rapport définitif : 28 novembre 2024
- Notification du rapport définitif par la Chambre : 21 janvier 2025

LA SYNTHÈSE :

- Un unique rappel au droit
- Cinq recommandations portant sur le renforcement du contrôle analogue et de la mise en perspective des prochains exercices.

LE RAPPEL AU DROIT :

- Modifier, dans les douze mois, les statuts de la société, afin de préciser, dans son objet social, les compétences qu'elle exerce, conformément à l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales.

Réponse de l'ADTO-SAO :

- Le Président du conseil d'administration s'est engagé, conformément à la demande qui lui en est faite, à clarifier l'objet social.

LES RECOMMANDATIONS FORMULÉES :

Recommandation n° 1 : réunir plus fréquemment le conseil d'administration et l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires, et communiquer aux actionnaires une information plus approfondie sur l'activité et le pilotage de la société.

Réponse de l'ADTO-SAO :

- Si la Chambre salue le bon déroulement des séances, elle en déplore le nombre qu'elle juge insuffisant.
- La direction et le Président se sont d'ores et déjà engagés auprès de la Chambre à réunir les administrateurs et, de fait, l'assemblée des actionnaires minoritaires, plus fréquemment, avec pour objectif de tenir une réunion supplémentaire délocalisée sur le territoire, pour les impliquer plus activement dans la gestion de la société.

Recommandation n° 2 : inscrire, dans les conventions de mandat, des modalités précises de rendu-compte du suivi technique, administratif et financier des opérations et de leur clôture.

Réponse de l'ADTO-SAO :

- La Chambre reconnaît les avancées depuis les précédents contrôles : reddition des comptes mieux structurée, justification de l'utilisation des avances plus efficace.
- Un groupe pluridisciplinaire incluant les experts financiers va être constitué et réfléchira sur d'éventuelles pistes d'amélioration du suivi technique, administratif et financier des contrats. La société s'appuiera sur ce travail pour adapter les conventions types et leur mise en œuvre et les proposer à l'approbation du conseil d'administration.
- La SPL (Société Publique Locale) a d'ores et déjà initié des processus de suivi opérationnel et financier. Après finalisation, ces processus seront présentés au personnel pour une mise en application.

Recommandation n° 3 : soumettre au conseil d'administration, avant

la fin de 2025, un plan d'affaires sur trois ans, et en assurer le suivi et l'actualisation dans la durée.

Réponse de l'ADTO-SAO :

- La Chambre préconise la mise en œuvre d'un plan d'affaires pour les trois prochains exercices, ce qu'a validé par la direction de la société.
- Le plan d'affaires à 3 ans permettra de dresser un diagnostic de la situation actuelle de la SPL, tant d'un point de vue opérationnel que financier.

Recommandation n° 4 : présenter au conseil d'administration, à l'appui des états financiers de l'exercice clos, une analyse exhaustive de l'évolution financière de la société, sur la base d'indicateurs adaptés à son activité, et d'un budget prévisionnel qui lui aura été préalablement soumis.

Réponse de l'ADTO-SAO :

- La direction s'est attachée à prendre en considération les recommandations formulées par la Chambre avant la finalisation des rapports et éléments comptables portant sur l'exercice 2023.
- À l'avenir, la société s'attachera à présenter aux actionnaires une information financière enrichie d'indicateurs plus vulgarisés et commentés, à l'image de l'exercice 2023.

Recommandation n° 5 : présenter au conseil d'administration, une étude approfondie de l'équilibre financier, des opérations, et fixer un niveau de tarifs pertinents.

Réponse de l'ADTO-SAO :

- Le Plan d'affaires à 3 ans devra être source de proposition sur la cohérence de la tarification avec l'activité et permettra, le cas échéant, au Président de soumettre au conseil d'administration une modification tarifaire.

La CRC relève les points forts :

- Le rôle essentiel de notre société dans l'accompagnement de ses actionnaires
- Un taux de satisfaction de 75% (questionnaire adressé par la Chambre)
- La situation financière saine, basée sur une comptabilité analytique fiable

La CRC relève les points à améliorer :

1/ La fragilité du contrôle analogue, socle juridique de la structure :

- Le magistrat a jugé fragile le contrôle exercé par les actionnaires et a préconisé des pistes de consolidation :
- Réunir plus souvent le conseil d'administration et l'assemblée des actionnaires minoritaires en associant plus largement les actionnaires aux prises de décision,
- Encourager la participation des élus à ces réunions et inciter aux échanges et débats sur les points stratégiques

2/ des cadres et des méthodes qui gagneraient à plus de lisibilité

- Bien que saine et maîtrisée, la comptabilité analytique gagnerait à plus de pédagogie auprès des actionnaires et à plus de constance dans sa présentation lors des assemblées générales
- Le suivi opérationnel devra s'inscrire dans des process standardisés et communs à tous les secteurs
- La Chambre préconise la mise en œuvre d'un plan d'affaires pour engager une réflexion stratégique sur les trois prochaines années.

Après avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise »,

Après avoir pris connaissance de la réponse de la SPL au dit rapport, Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du rapport définitif et de la réponse annexée, ainsi que des débats qui ont suivi.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, Mme RETOURNE Laëtitia, M. LARCHER Jacques, Mme PLÉ Séverine, M. MIREY Laurent, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, Monsieur MONCEAU.

Absents ou excusés :

► M. DEFER Joël, ► Mme HOUBIGAND Christine,
 ► M. LAURENT-CHARVET Sébastien, ► Mme POCHOLLE Amélie,
 ► Mme VERSCHUERE Sandrine.

Absents ayant donné pouvoir :

► Mme BRETON Sabine a donné pouvoir à Mme PICHARD Hélène,
 ► M. RAOU Philippe a donné pouvoir à Mme RETOURNE Laëtitia,
 ► Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir Mme PLÉ Séverine,
 ► Mme JOURDAIN – COCKENPOT Hélène a donné pouvoir à Mme DANIEL Catherine.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Monsieur Jacques LARCHER est élu secrétaire de séance.

Date d'affichage :	Nombre de conseillers :
22 mai 2025	En exercice 22
Date de convocation :	
15 mai 2025	Présents 13 Votants 17

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la délibération n° 3 : Budget assainissement : erreur technique - doublement des montants inscrits sur le compte 1311 en M49 est retirée de l'ordre du jour. L'erreur impactant le budget de l'assainissement a été corrigée par les services de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL). Le budget peut donc être pris en charge par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Beauvais.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que Monsieur Philippe RAOU a démissionné de son poste d'adjoint pour des raisons personnelles et professionnelles. Ses obligations professionnelles ne lui permettent plus d'assurer son poste d'adjoint. Il reste conseiller municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2025.

2. Présentation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire rappelle que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts-de-France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Grandvilliers pour les exercices 2019 et suivants. Le contrôle s'est déroulé en 2024.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la commune le 7 avril dernier.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

La CRC a fait quatre rappels au droit, ci-après désignés :

Rappel au droit n°1 : respecter le délai global de paiement et mandater les intérêts moratoires en cas de dépassement, conformément aux articles L. 2192 13, L. 133 13, R. 2192 10 et R. 3133 10, du code de la commande publique.

Monsieur le Maire précise que l'organisation des services mise en place jusqu'en 2024 a entraîné des difficultés dans l'exécution des missions liées à la chaîne de la dépense. Cette situation a conduit à des dysfonctionnements dont ceux pointés par la CRC. Cette dernière a souligné, à plusieurs reprises, dans son rapport le manque de ressources humaines dédiées au suivi de l'exécution comptable et budgétaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire a proposé le recrutement d'un agent administratif le 2 juillet 2024. En septembre de la même année, une nouvelle personne est venue en renfort et deux agentes sont aujourd'hui chargées du suivi des budgets.

La CRC « estime que ce renfort est le bienvenu »

Les délais de paiement se sont réduits et sont conformes aux textes en vigueur.

Rappel au droit n°2 : mettre en place, sans délai, la comptabilité d'engagement, conformément aux articles L.2342-2 et D.2342-10 du code général des collectivités territoriales.

Depuis cette année la comptabilité d'engagement est mise en place conformément au CGCT.

Rappel au droit n°3 : nommer un directeur de la régie d'exploitation du réseau de chaleur, conformément à l'article L. 2221-14 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a désigné l'actuel directeur général des services comme directeur de la régie dans sa séance du 23 janvier 2025.

Le rappel au droit de la CRC qu'elle avait formulé en ce sens est donc désormais mis en œuvre.

Rappel au droit n°4 : soumettre, chaque année, au conseil municipal le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, conformément aux articles L. 1411-3 et L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 26 novembre 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour 2023. Chaque année, il sera présenté ce document à l'assemblée délibérante.

La CRC a également fait trois recommandations à savoir :

Recommandation n° 1 : engager une réflexion avec la communauté de communes de la Picardie verte pour définir les conditions préalables au transfert du réseau de chaleur à l'intercommunalité.

Cette recommandation appelle deux observations.

La première concerne notre volonté de voir le remboursement des avances consenties à la régie d'exploitation du réseau de chaleur. Il est prévu cette année de procéder, dans la mesure du possible, au remboursement de 30 000 €.

Enfin, la CCPV s'oppose, pour le moment, au transfert du réseau de chaleur.

Recommandation n° 2 : améliorer le pilotage et le suivi de la trésorerie du budget général en établissant un plan mensuel de trésorerie avant la prochaine présentation des comptes.

Monsieur le Maire indique qu'il a mis en place un suivi mensuel de la trésorerie afin de vérifier la trajectoire financière.

Recommandation n° 3 : présenter, dans l'année, au conseil municipal une analyse financière prospective pluriannuelle de l'ensemble du budget (budget principal, budgets annexes).

Cette analyse financière sera engagée en 2025.

Après avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Grandvilliers pour les exercices 2019 et suivants,

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de France concernant les exercices 2019 et suivants, et des débats qui se sont tenus.

3. Demande de subventions à la suite des inondations de janvier 2025

Monsieur le Maire souligne que la commune de Grandvilliers a subi de lourds dégâts lors des inondations survenues dans la nuit du 8 au 9 janvier dernier, affectant gravement les infrastructures publiques et le quotidien de nombreux habitants. Pour assurer une remise en état rapide des équipements essentiels, la municipalité a engagé des démarches auprès de ses partenaires institutionnels afin d'obtenir les aides financières nécessaires à la réalisation des travaux de réparation.

Il a été déposé une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France, dans le cadre du Fonds d'intervention inondations-tempêtes (FIIT). Ce dispositif vise à soutenir les collectivités touchées par des catastrophes naturelles en finançant jusqu'à 30 % des études et travaux, avec un plafond de 50 000 € par opération.

En complément, un dossier de demande de subvention a été soumis pour les travaux de réhabilitation de la rue aux Maures, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès du Département. Ces aides permettront de couvrir une partie des coûts liés aux réparations indispensables.

La commune s'engage à respecter les conditions des dispositifs sollicités, notamment en assurant une participation minimale de 20 % du montant hors taxe des opérations.

La commune espère obtenir des réponses favorables dans les prochaines semaines afin de garantir la réalisation rapide des travaux et rétablir les services publics touchés.

Le tableau ci-dessous reprend les principales actions menées/à mener à savoir :

Désignation des travaux	Entreprise/MOE	Montant HT travaux	Taux aide	Montant HT aide
Réfection traversée rue Frédéric Petit	ECR	6 910,00 €		
Fraisage branchements pénétrants Cité Foch	ECR	900,00 €		
Fraisage racines D400mm et manchettes rue aux Maures	ECR	1 770,00 €		
Canalisation EP B0 vers B1	BECG MO	17 890,00 €		
	BECG MO	94 800,00 €		
	HYDRA	5 000,00 €		
Bathymétrie	HYDRA	120 000,00 €		
Nettoyage B1 par dragage	HYDRA	120 000,00 €		
Couche de roulement rue aux Maures	OISE TP	42 580,00 €	Demande d'aide DETR et DEPT	
Création de noues d'infiltration rue Hyacinthe Petit	ESTIMATION MAIRIE	6 500,00 €		
Renforcement réseau EP rue aux Maures et création d'une traversée de chaussée	BECG	13 500,00 €		
Montant total HT		309 850,00 €		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les différentes actions présentées ci-dessus pour un montant H.T. de 309 850 € afin de faire face aux désordres occasionnés par les inondations de janvier 2025 et éviter de nouveaux dégâts ;
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du conseil départemental, de la Région des Hauts-de-France, de l'Etat et d'autres organismes ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

4. Frais de raccordement au réseau de chaleur : participation du CERNODO

Le CERNODO est une structure associative dédiée au développement et à l'accompagnement des agriculteurs et acteurs agricoles du Nord-Ouest du département de l'Oise. Située au 55 rue Eugène de Saint-Fuscien à Grandvilliers, l'association a sollicité le raccordement de ses locaux au réseau de chaleur, avec une volonté de participer aux frais afférents.

Le montant des frais de raccordement correspond au coût des travaux, après déduction des primes CEE (Certificats d'économies d'énergie). Cette proposition a été validée par le conseil d'exploitation de la régie lors de sa réunion du 20 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la participation du CERNODO aux frais de raccordement à hauteur de 13 690,80 € TTC, correspondant au coût d'installation diminué du montant des CEE.
- Autorise la facturation au CERNODO de la somme de 13 690,80 € TTC.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette opération.

5. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de la région de Grandvilliers (annexe 3)

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain WIART, Adjoint au Maire chargé des travaux, fait lecture de la synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de la région de Grandvilliers.

L'assemblée délibérante fait remarquer qu'il serait intéressant dans la mesure du possible de distinguer les fuites des consommations non comptabilisées.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de la région de Grandvilliers.

6. Achat d'une partie des terrains des jardins familiaux à la Fondation Halleur

Monsieur le Maire indique que la Fondation Halleur avait initialement exprimé son intention de céder une partie des terrains des jardins familiaux à la commune pour un montant symbolique d'un euro. Cette décision avait donné lieu à une délibération municipale actant l'acquisition desdits terrains à ces conditions avantageuses. (Cf. Délibération n°2024-07-61 – Achat d'une parcelle à l'euro symbolique : La Sence – section C542 à la Fondation Halleur).



Cependant, la directrice de la Fondation est récemment revenue sur cette position et a informé la municipalité de son souhait de procéder à la vente des terrains au prix de 23 000 euros pour environ 9 458 m² soit environ 2,5 €/m² (avis des domaines du 07 novembre 2024). Ce changement de décision oblige la commune à reconsidérer les modalités d'acquisition afin d'assurer la pérennité de cet espace dédié aux habitants et aux activités de jardinage collectif.

En effet, les jardins familiaux constituent un espace essentiel pour les habitants de Grandvilliers. Ils offrent aux citoyens la possibilité de cultiver leurs propres fruits et légumes, favorisant ainsi une alimentation saine et durable. En tant que lieu de convivialité et

de partage, ces jardins renforcent le lien social et encouragent les échanges intergénérationnels.

Par ailleurs, ils jouent un rôle environnemental majeur en valorisant des pratiques agricoles respectueuses de l'écosystème, contribuant à la préservation de la biodiversité locale et à la lutte contre l'artificialisation des sols. Leur impact est également économique, permettant aux familles de réduire leurs dépenses alimentaires tout en soutenant une approche de consommation responsable.

Afin de préserver l'intérêt général et de sécuriser l'avenir des jardins familiaux, le conseil municipal doit se prononcer sur l'opportunité de l'achat des terrains à ces nouvelles conditions. Une rencontre a eu lieu avec des membres de l'association des jardins familiaux le 16 mai dernier. Ils acceptent de payer un loyer. Cela fera l'objet d'une future délibération lorsque la parcelle sera achetée.

Les Domaines semblent ne pas avoir pris en compte le PLU dans leur décision, alors que celui-ci classe cette parcelle comme un bien agricole. Il est donc nécessaire de revoir l'estimation en tenant compte de cette information essentielle.

Les membres de l'assemblée ont exprimé leur préoccupation concernant l'intégration esthétique des cabanes de jardin implantées à l'entrée de la commune. Afin de préserver l'harmonie visuelle et l'identité paysagère de la commune, il est proposé d'instaurer une contrainte réglementaire sur leur apparence dans le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► Autorise le Maire à saisir les Domaines pour un nouveau calcul sur la base d'un bien agricole conformément au PLU ;

► Abroge la délibération n°2024-07-61 – Achat d'une parcelle à l'euro symbolique : La Sence – section C542 à la Fondation Halleur qui n'a pas produit d'effets juridiques,

► Accepte l'achat de la parcelle La Sence - section C542 d'une surface d'environ 9 458 m² au prix maximum fixé par la nouvelle estimation.

► Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

7. Convention de partenariat entre la commune et TchaoMégot (Annexe 4)

Monsieur le Maire indique que le tabac demeure un enjeu majeur de santé publique et un facteur significatif de pollution environnementale. Alors que les effets dévastateurs du tabagisme sur la santé humaine sont bien établis, l'impact des mégots de cigarettes sur l'écosystème reste sous-estimé. Ces résidus toxiques, souvent jetés négligemment, contaminent les sols, les eaux et contribuent à une pollution durable.

Quelques chiffres :

**25 000 tonnes jetées/an = 3 tours Eiffel
MAIS**

**1 seul mégot pollue 500 litres d'eau et contient 4 000
substances toxiques.**

Face à ces défis, la commune souhaite s'engager dans une démarche responsable et innovante pour le traitement des mégots de cigarettes. Dans cette optique, elle envisage de contractualiser avec TchaoMégot (Bresles – Oise), une entreprise pionnière dans le recyclage de ces déchets. Grâce à leur technologie brevetée de dépollution, qui ne nécessite ni eau ni solvant toxique, les mégots pourront être transformés en isolant écologique, offrant ainsi une alternative durable à l'incinération.

Ce partenariat permettra à la commune de renforcer la gestion des déchets liés au tabac, de sensibiliser la population aux impacts environnementaux des mégots et de contribuer activement à une réduction de la pollution locale. Cette initiative s'inscrit pleinement dans une politique de préservation de l'environnement et de protection de la santé publique pour les générations futures.

L'entreprise propose des cendriers contenant des sacs de collecte

permettant de stocker les mégots sans contact. Elle collecte et transporte les sacs pour dépollution et recyclage écologique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► Valide la démarche responsable et innovante pour le traitement des mégots de cigarettes en acceptant l'offre de la Société TchaoMégot Collecte SAS située à Bresles comprenant un kit de recyclage des mégots TchaoMégot pour un montant de 840 € H.T. annuel.

Ce kit contient 3 sacs de 25l + sac aluminium, le traitement et dépollution écologique, le prélèvement des contenants sur site par transporteur. Le contrat prévoit également un kit de communication et un rapport d'impacts (affiches de sensibilisation, traçabilité et bénéfices de l'action)

► Accepte l'achat de 3 cendriers « Glorieux », sensibilisateur TchaoMégot sur pied – 4,5L en inox pour un montant de 1185,00 € H.T.

► Autorise l'achat d'un cendrier « Liberty », sensibilisateur TchaoMégot sur pied – 11L en inox pour 595,00 € H.T.

► Accepte l'inscription de ces dépenses au budget,

► Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8. Convention de partenariat entre la commune et ALCOME (Annexe 5)

Monsieur le Maire expose que ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

• 35 % d'ici 2026

• 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

• Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation

• Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue

• Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues

• Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre, ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 6). Grandvilliers assurant le nettoyage de la voirie sur son territoire, il est possible de contracter avec ALCOME.

En contrepartie, la commune de Grandvilliers va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

• Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants,

• Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité

ALCOME fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon un barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et précisé ci-dessous.

Typologie de collectivité	Montant (/habitant/an)
Urbain : communes dont la population est supérieure ou égale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents	1,08
Urbain (dense) : communes dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants permanents	2,08
Rural : communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,50
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants : - Plus d'1,5 lits touristiques par habitant - Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % - Au moins 10 commerces pour 1000 habitants	1,58

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation.

Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la signature du contrat-type entre la Ville de Grandvilliers et ALCOME pour la durée de l'agrément.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

9. Location de l'appartement 76 rue du Général Leclerc - Espace socioculturel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'appartement communal à l'espace socio-culturel peut être mis en location compte tenu que les missions de l'agente logée ne correspondent pas à la réglementation sur les logements de fonctions.

Il est donc proposé de fixer le montant du loyer mensuel à la somme de 350.00 €/mois à compter du 1^{er} juin prochain. L'occupante s'acquittera des factures d'eau, gaz, d'électricité, chauffage, téléphonie etc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la location de ce logement.
- Détermine le loyer mensuel à la somme de 350.00 € à compter du 1^{er} juin 2025 qui sera révisé conformément aux textes en vigueur. L'agente occupant le logement s'acquittera des factures d'eau, gaz, d'électricité, chauffage, téléphonie etc.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour la mise en location dudit logement ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location qui définit les obligations du locataire et du propriétaire.

10. Demande d'agrément pour le recrutement de deux volontaires en service civique

La future médiathèque promet d'être un espace culturel dynamique et accessible à tous, conçu pour répondre aux besoins des habitants en matière de lecture, d'information et de loisirs numériques.

La médiathèque sera un lieu moderne et accueillant, favorisant la découverte et l'échange autour du livre, du multimédia et de la culture locale. Elle offrira des collections variées incluant des ouvrages, des revues, des ressources numériques et audiovisuelles. Son aménagement est pensé pour être convivial, avec des espaces dédiés à la lecture, au travail, à l'animation et à la détente.

Les objectifs et les missions de cet équipement sont :

- Favoriser l'accès à la culture : Mise à disposition d'un fonds documentaire enrichi, adapté à tous les publics.
- Encourager la lecture et l'apprentissage : Organisation d'ateliers, de conférences et d'événements éducatifs.
- Créer un lieu de vie et de rencontres : Espaces conviviaux pour échanger, travailler ou se divertir.
- Soutenir l'inclusion numérique : Accès à des outils numériques et accompagnement à leur utilisation pour tous les âges.

La surface de la future médiathèque sera de 427 m² contre 112 m² aujourd'hui et s'étendra sur deux étages.

La gestion de la médiathèque nécessitera une équipe plus étoffée pour assurer un accueil de qualité, l'organisation des animations et la gestion du fonds documentaire.

Monsieur le Maire propose donc de faire appel à des volontaires en service civique. Le service civique est un engagement volontaire ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) qui souhaitent s'impliquer dans une mission d'intérêt général. La durée de la mission est entre 6 et 12 mois, avec un engagement de 24 à 35 heures par semaine.

Il permet d'acquérir une expérience enrichissante dans des domaines variés tels que la culture, l'éducation, l'environnement, la solidarité, ou encore le sport.

Les volontaires en service civique auront pour mission de renforcer l'accueil du public et de proposer des activités culturelles adaptées aux différents publics. Ils pourront notamment :

- Accompagner les usagers dans la découverte des collections et des outils numériques.
- Participer à l'organisation d'animations et d'événements pour dynamiser la médiathèque.
- Sensibiliser les jeunes et les publics éloignés de la culture à l'importance de la lecture et de l'accès à l'information.

Leur présence permettra de favoriser l'inclusion numérique et culturelle, contribuant ainsi au développement du lien social au sein de la commune.

Pour accueillir des volontaires en service civique, la commune doit obtenir un agrément collectif. L'agrément est accordé par l'Agence du Service Civique après examen de la demande de la commune. Pour l'obtenir, nous devons :

- Démontrer que les missions proposées sont conformes aux valeurs du service civique (engagement citoyen, éducation, culture).
- Désigner un tuteur référent qui accompagnera les volontaires tout au long de leur mission.
- Garantir que ces jeunes bénéficieront d'une formation adaptée à leurs missions.

L'agrément permettra à la médiathèque de devenir une structure d'accueil reconnue et de proposer un environnement enrichissant pour les volontaires.

L'Etat verse à chaque volontaire en service civique une indemnité de 504,98 € net par mois. Cette indemnité due par l'Etat est obligatoirement complétée d'une indemnité de subsistance due par l'organisme d'accueil d'un montant de 114,85 € net. Au total, un volontaire en service civique est donc indemnisé à hauteur de 619,83 € net par mois, pris en charge à plus de 80% par l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à demander un agrément pour accueillir des volontaires (deux) en service civique au sein de la collectivité auprès de l'Agence du Service Civique pour la médiathèque ;
- Désigne la responsable de la médiathèque comme tutrice référente qui accompagnera les volontaires tout au long de leur mission.

- ▶ Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires ;
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour verser l'indemnité mensuelle.

11. Désherbage des collections de la bibliothèque

Le désherbage d'une bibliothèque est une pratique essentielle pour maintenir une collection pertinente, accessible et bien organisée. Il s'agit du processus de retrait des ouvrages obsolètes, peu empruntés ou en mauvais état afin de faire de la place pour des nouvelles acquisitions et d'assurer la qualité du fonds documentaire.

Objectifs du désherbage :

- Optimisation de l'espace : Libérer de la place pour les ouvrages récents et mieux adaptés aux besoins des lecteurs.
- Amélioration de la pertinence : Retirer les livres dépassés, non actualisés ou dont le contenu n'est plus pertinent.
- Mise en valeur de la collection : Rendre les rayons plus attractifs et faciles à parcourir.
- Gestion de l'état matériel : Supprimer les ouvrages trop abîmés pour garantir une meilleure expérience de lecture.

Critères de sélection pour le désherbage :

- Obsolescence : Ouvrages dont le contenu est dépassé, notamment dans les domaines scientifiques ou techniques.
- Fréquence d'emprunt : Livres qui n'ont pas été empruntés depuis plusieurs années.
- État physique : Pages jaunies, déchirées, annotations excessives.
- Multiples exemplaires : Trop de copies d'un même titre.

Pertinence : Livres qui ne correspondent plus aux attentes du public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ Autorise la responsable de la bibliothèque à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :
 - Suppression du catalogue informatisé ;
 - Suppression des marques de propriété de la commune sur chaque document.

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront :

- Être détruits et si possible valorisés comme papier à recycler
- Faire l'objet d'un don à un organisme, une association ou des particuliers en conformité avec l'article L. 3212-4 du code général de la propriété des personnes publiques. Cette opération devant être effectuée régulièrement, cette délibération a une valeur permanente.

12. Renouvellement de la convention de partenariat avec le théâtre du Beauvaisis 2024/2025 en direction des publics jeunes

Dans le cadre de la convention triennale qui lie la commune avec le Théâtre du Beauvaisis, Monsieur le Maire propose de valider la convention 2024/2025.

La convention s'applique aux actions de diffusion et de sensibilisation aux spectacles vivants s'adressant aux enfants qui fréquentent les établissements du premier degré – école(s) maternelle(s), élémentaire(s) et primaire(s) – de la commune.

Un contrat de financement est également à renouveler entre le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis – Scène Nationale, la commune et l'école Louis Warabiot.

Le coût pour un enfant à un spectacle (entrée + transport) s'élève à 13€. La répartition du coût est la suivante :

- 6,50 € (part conventionnelle forfaitaire financée par la commune ;
- 6,50 € (pris en charge par l'école) : 3,50 € pour l'entrée au spectacle et 3 € pour le transport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2024/2025 avec le Théâtre du Beauvaisis.
- ▶ Accepte la prise en charge à hauteur de 6,50 € par la commune.
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

13. Charte de partenariat du Conseil Local de Santé Mentale

La dégradation de la santé mentale est l'affaire de tous. La France fait face à une crise majeure et silencieuse : plus d'un tiers d'entre nous sera touché par une maladie psychiatrique au cours de sa vie. Chaque année, 13 millions de nos concitoyens, soit 1 personne sur 5, souffrent d'un trouble psychique.

Cette réalité alarmante exacerbée par les crises récentes, ne peut plus être ignorée. Les jeunes sont en première ligne : 75 % des troubles psychiques se déclenchent avant l'âge de 24 ans. En 2021, les admissions aux urgences pour tentative de suicide chez les adolescents ont augmenté de plus de 40 %.

Pourtant, cet enjeu de santé publique reste largement méconnu et affecte toutes les sphères de notre société : l'école, le travail, la vie sociale et familiale.

La Communauté de Communes de la Picardie Verte a mis en place un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) dans le cadre de son Contrat Local de Santé (CLS) 2024-2028. Ce conseil vise à promouvoir la santé mentale et à coordonner les services de soins sur le territoire.

Le CLSM joue un rôle clé en :

- Facilitant l'accès aux soins pour les habitants.
- Renforçant la prévention et la sensibilisation aux troubles psychiques.
- Encourageant la concertation entre les élus, les professionnels de santé et les associations.
- Améliorant les conditions de vie des personnes concernées.

Le CLSM est intégré dans une démarche plus large portée par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, la Préfecture de l'Oise, le Département de l'Oise, et plusieurs autres institutions.

La charte de partenariat du CLSM pose le socle fondateur commun, le cadre déontologique et éthique. Elle est proposée aux institutions représentées au sein du CLSM de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

L'adhésion engage les institutions à promouvoir le dispositif et à en respecter les principes.

Le CLSM de la CCPV est une plateforme d'échange et de concertation ouverte aux élus locaux, aux professionnels de la psychiatrie, aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, aux associations d'usagers et de la famille, à tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police...), sous condition du respect des principes et fondements qu'il défend.

L'adhésion au CLSM se fait par la signature de la Charte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la Charte de partenariat du Conseil Local de Santé Mentale



La parole aux associations

Centre Social Rural



En décembre 2024, le CSR et la Ligue des Droits de l'homme animaient un **porteur de parole « Moi j'ai droit à rien ! »**, paroles qui avaient pu être mises en lumière le 17 janvier 2025 lors d'un « **débat mouvant** » avec une quarantaine de participants.

Suite à ces ateliers, la Ligue des Droits de l'Homme et le PIJ du CSR ont animé des ateliers autour du racisme auprès de jeunes volontaires du collège de Grandvilliers, lors de la semaine d'éducation et de lutte contre le racisme en mars dernier.... **N'oubliez pas que la Ligue des Droits de l'Homme tient une permanence dans les locaux du CSR chaque 2^{ème} vendredi après-midi du mois.**

PÔLE SÉNIORS

Depuis le début de l'année, nos séniors ont vécu de beaux moments de partage, de rires et de découvertes, souvent en lien avec les autres pôles du Centre Social. Retour sur quelques temps forts qui ont marqué ce premier semestre :

- **5 février – Atelier intergénérationnel**

Une belle rencontre entre générations : les enfants du pôle animation et nos séniors se sont retrouvés pour un atelier préparation des crêpes pour la Chandeleur, riche en échanges et en complicité.

- **21 février – Carnaval à Grandvilliers**

Nos séniors ont participé au défilé du carnaval dans les rues de Grandvilliers ! Costumes colorés, bonne humeur et musique étaient au rendez-vous.

- **8 avril – Soirée «Mardi tout est permis»**

Un moment convivial et plein de fous rires, partagé avec le pôle famille. Jeux, défis et bonne humeur étaient au programme pour cette soirée.

- **14 mai – Danse assise intergénérationnelle**

Grands et petits ont partagé un moment joyeux autour de la danse assise. Une activité accessible, rythmée et pleine de sourires !



- **19 mai – Après-midi jeux avec les résidents de l'EHPAD**

Nous avons eu le plaisir d'accueillir les résidents de l'EHPAD de Grandvilliers pour un après-midi jeux de société. Un temps convivial et chaleureux autour du jeu et des souvenirs partagés.

- **21 mai – Atelier jardinage avec les enfants**

Dans la cour du centre social, petits et grands ont mis les mains dans la terre pour planter tomates, fraises, poivrons, salades, tournesols... Une activité intergénérationnelle placée sous le signe de la nature et de la transmission.

- **Ateliers cuisine mensuels**

Chaque mois, nos séniors mettent la main à la pâte autour de thématiques culinaires variées. Un moment gourmand, mais aussi un espace d'échanges et de créativité. Prochain rendez-vous le 19 septembre (inscription obligatoire).





Les cafés numériques abordent différentes thématiques comme l'intelligence artificielle et les cyber arnaques, sur différents lieux du territoire. Retrouvez-nous cet été pour de nouvelles thématiques ! <https://centresocial-grandvilliers.fr/>



Comité des Fêtes

Cloé Janack-Doulary a été élue Miss Grandvilliers le 8 février.

Grâce à cette élection, elle a eu l'opportunité de participer à Miss Oise le 24 mai dernier, au Parc Saint Paul, où elle a brillamment été élue 2^{ème} Dauphine de Miss Oise.



Cloé se prépare désormais à représenter fièrement notre commune à l'élection de Miss Picardie, qui se tiendra le 28 septembre à l'Elispace de Beauvais.

Tout le Comité des Fêtes ainsi que les habitants de Grandvilliers seront derrière elle pour l'encourager et la soutenir dans cette belle aventure.

CLOÉ, UNE ÉTOILE MONTANTE DES CONCOURS DE BEAUTÉ : DE MISS GRANDVILLIERS À MISS PICARDIE



GRANDVILLIERS – C'est avec grâce et détermination que Cloé, jeune femme originaire de Grandvilliers, poursuit son ascension dans l'univers des concours de beauté. Éluée Miss Grandvilliers 2025, elle incarne depuis plusieurs mois l'élégance et les valeurs de sa commune, accompagnée de ses dauphines Louna et Morgane, qui l'ont soutenue tout au long de cette aventure.

Encouragée par son entourage et animée par une volonté de se surpasser, Cloé a récemment participé à l'élection de Miss Oise 2025. Parmi les 16 candidates en lice, elle a su se démarquer par sa prestance et sa personnalité, décrochant le prestigieux titre de 2^{ème} Dauphine. Une belle performance saluée par le public et les organisateurs, et dont elle peut être particulièrement fière.

Mais l'aventure ne s'arrête pas là. Cloé se prépare désormais pour une nouvelle étape : l'élection de Miss Picardie 2025. Un défi de taille qu'elle aborde avec sérénité, passion et une détermination sans faille.

«Nous croyons fort en elle, confie un membre de son entourage. Cloé est une jeune femme vraie, élégante et engagée. Elle a toutes les qualités pour aller loin et accomplir ses rêves».

À seulement quelques mois de ce nouveau rendez-vous régional, tout Grandvilliers se mobilise pour soutenir sa représentante. L'ensemble de la commune lui adresse ses plus chaleureuses félicitations et lui souhaite bonne chance pour la suite de cette aventure prometteuse.

UNE EXPLOSION DE COULEURS ET DE RYTHMES À GRANDVILLIERS CE SAMEDI 14 JUIN



Ce samedi 14 juin, la ville de Grandvilliers a vibré au rythme des danses du monde à l'occasion d'un spectacle organisé par la troupe d'Adé pour la deuxième année.

L'évènement, ouvert à tous, a rassemblé un public chaleureux et conquis par la richesse artistique proposée tout au long de la journée.

Sur scène, les spectateurs ont eu le plaisir de découvrir une multitude de styles chorégraphiques : danse contemporaine, afro, latine, hawaïenne, Bollywood, charleston, cabaret... Un véritable voyage culturel, rempli d'émotions et de dynamisme.

Toutes les chorégraphies ont été pensées et mises en scène par Adé, qui s'est illustrée par sa créativité et son énergie communicative. Très fière de sa troupe, composée de femmes et de petites filles aussi passionnées que talentueuses, Adé a su transmettre sa passion et son enthousiasme au public.

L'ambiance ne s'est pas arrêtée là la journée a également été rythmée par des démonstrations de danse fit, zumba et

strong avec l'association Bougeons Fontaine, présidée par Mme Botte Syndie qui milite pour une activité physique accessible à toutes et tous.

La fin d'après-midi a laissé place à un moment convivial, avec la mise en place d'une buvette, d'un foodtruck pour ravir les papilles, et même une tombola qui a apporté son lot de surprises et de sourires.

Un bel évènement fédérateur, où la joie de danser ensemble et le partage étaient à l'honneur.

Une belle réussite pour l'association et un moment inoubliable pour tous les participants !

La troupe d'Adé est une association basée à Fontaine-Lavaganne.



DÉJEUNER JAMBON GRILLÉ LE DIMANCHE 13 JUILLET À GRANDVILLIERS



Le Comité des fêtes de Grandvilliers organise un déjeuner festif le dimanche 13 juillet, sur la place Barbier.

Au menu : un savoureux jambon grillé, servi dans une ambiance conviviale, à la veille des festivités du 14 juillet.



Le tarif est de 18 € par personne. L'évènement est ouvert à tous, mais la réservation est obligatoire au 06 85 17 39 97, le nombre de places étant limité.

Ce repas de plein air est l'occasion idéale de partager un moment chaleureux entre amis, en famille ou entre voisins, et de lancer les célébrations estivales dans la bonne humeur.

🔥 LA FÊTE DE LA MUSIQUE ET LE FEU DE LA SAINT-JEAN 🔥 🎵



La Fête de la Musique et le Feu de la Saint-Jean à Grandvilliers ont été un véritable succès, et c'est grâce à vous !



- 🙌 Merci à tous les bénévoles pour leur formidable engagement tout au long de la journée et de la soirée.
- 👏 Merci à Pierre et Daniel pour leur précieuse aide à la construction du feu.
- 👏 Merci à la municipalité pour sa confiance et aux agents communaux pour leur travail efficace.
- 🚚 Merci également aux transports Choquet pour le prêt de la remorque
- 🚒 Merci aux pompiers de Grandvilliers pour leur présence et leur vigilance.
- 🎸 Merci aux groupes de musique qui ont mis une ambiance de folie !
- 🍔 Bravo au foodtruck qui a régalé petits et grands.



- ✓ Une soirée réussie, sans débordement, dans une belle ambiance conviviale.



Encore merci à toutes et à tous !

Association des Commerçants

Le 2 juin dernier, en assemblée générale extraordinaire, le bureau et les adhérents ont décidé à la majorité absolue de dissoudre l'Association des Commerçants Artisans Industriels et Professions Libérales. En effet, la présidente, en novembre 2024, avait annoncé ne pas souhaiter renouveler son mandat (17 ans au sein de l'association). Malgré la demande à l'assemblée générale d'avril dernier, aucune inscription et repreneur ne s'est manifestés, le bureau a donc démissionné.

Nous tenons à remercier nos adhérents, nos bénévoles, le Conseil départemental, la CCPV, la municipalité et toutes les associations qui ont été partenaires avec nous.



Arthur's Day Festival

C'est reparti pour une nouvelle aventure d'**Arthur's Day Festival**, un événement incontournable mêlant le rock à une ambiance festive digne des meilleurs pubs irlandais !

Pour sa 14^{ème} édition, le festival vous promet deux soirées explosives les **19 et 20 septembre 2025 à Grandvilliers**, avec une programmation exceptionnelle.

Parmi les artistes présents, le groupe KO KO MO, qui a déjà fait sensation à l'Olympia et se produira au Zénith de Paris en février 2026.

L'Arthur's Day Festival est reconnu pour son accueil chaleureux et son ambiance conviviale.

Vous pourrez profiter de concerts en intérieur, d'une cuisine traditionnelle maison, de crêpes, et d'une ambiance festive autour de la Guinness à la pression*.

Le festival met également en avant des groupes émergents, offrant une scène aux artistes locaux et nationaux.

Des espaces de détente, une exposition photos, et des services pratiques comme un vestiaire gratuit et un accès PMR seront à votre disposition.

Les tarifs sont accessibles, avec des réductions pour les étudiants et les demandeurs d'emploi**. Les moins de 14 ans et les prénommés Arthur **peuvent entrer gratuitement. Rejoignez-nous pour célébrer le rock dans une ambiance unique et festive !

Cette année, il est plus prudent de réserver :

<https://urlr.me/Ps2xed>

Bande-annonce 2025 : <https://youtu.be/Kf2QN1-yB9I>

Site internet : www.arthurs-day-festival.com

* l'abus d'alcool est dangereux pour la santé

** sur justificatif



Association ARC

*Commence tes vacances
en musique !*

STAGE INITIATION MUSICALE

Chant
Djambé-percussions
Cuivres (trompette, trombone, tuba)
Guitare, piano

Mini-concert à la clef !

Lundi 7 juillet de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tarif : 15 €

Renseignements auprès de l'A.R.C.
09.51.04.75.12 ou 07.82.68.02.84
association.arc@laposte.net

Juillet est là et avec lui, les congés pour la plupart.

Pourquoi ne pas entamer ce début estival par un stage initiatique à la musique ?

L'ARC propose aux enfants (dès 6 ans) un stage chant, percussions, cuivres, guitare et piano le **lundi 7 juillet de 10h à 12h et de 14h à 17h** : 5 heures de musique avec mini-concert à la clef !

N'hésitez pas à nous contacter au
09.51.04.75.12 / 07.82.68.02.84 ou à l'adresse suivante :
association.arc@laposte.net.

Inscriptions fermées le vendredi 27 juin.

Bon été !

Club de Judo

HAJIME !

Les judokas ont accueilli Maître Jean-Pierre Delmail, 7^{ème} dan, pour un entraînement exceptionnel le 23 mai dernier. Les groupes 6/8 ans, 9/13 ans et adultes ont pu bénéficier des enseignements du Maître pendant près de trois heures.



Puis, près de 50 licenciés du club se sont retrouvés le jeudi 29 mai (Ascension) pour le tournoi interne du club. Après un échauffement collectif qui a regroupé toutes les catégories d'âge (des plus petits, âgés de seulement 4 ans, aux judokas du groupe adultes), tous ont combattu par poule (rapprochement de poids et d'âge) avant de recevoir une médaille bien méritée. Une matinée qui a permis aux licenciés de découvrir ou améliorer les techniques de combat et d'arbitrage.

Prochaines dates à retenir : 22 juin (coupe interne du club avec remise des nouvelles ceintures et trophées), 16 juillet (participation au village estival du Conseil Départemental), samedi 6 (Forum des Associations) et 7 septembre (fête patronale). Tél. : 06 79 20 21 14.

Tournoi interne



GAC Tennis

Virginie Verschuere, vainqueur du Championnat Individuel Seniors plus de 50 ans



Trois joueuses du GAC tennis ont été sacrées championnes de l'Oise à savoir :

Krystal Caron, vainqueur du Challenge du Conseil Départemental dans la catégorie 13/14 Ans



Lola Delattre, vainqueur du Championnat Individuel Oise Senior 3^{ème} Série



Le GAC tennis a également accueilli une nouvelle compétition appelée «Challenge des Lutins» où nos petits lutins ont atteint la finale départementale



Et enfin, pour la première fois depuis notre partenariat avec le foyer de Vie de Frocourt, une sortie à Roland-Garros a été organisée conjointement avec le Club.



Grandvilliers Pêche et Nature

Route de POIX à Grandvilliers

VENEZ FÊTER LE 14 JUILLET 2025 avec nous aux étangs, dans un cadre de verdure très agréable dans une ambiance festive, autour d'un BUFFET bucolique.

17 € par personne - Enfants 8€ jusqu'à 10 ans

Réservation et règlement impératifs pour le LUNDI 7 JUILLET

- Aux étangs
- Au 9, rue A. Delamarre - GRANDVILLIERS, chez Mr LEBESGUE - (Tél. : 03 44 13 05 60)

NOUS COMPTONS SUR VOUS, VENEZ NOMBREUX !!!

Musique de Grandvilliers



La Musique de Grandvilliers continue et multiplie ses apparitions !

Le 8 mai, les musiciens(nes) étaient présent(es) au défilé de la commémoration.



Ils ont clôturé la cérémonie au Centre de Secours par une aubade appréciée de tous.



Le 18 mai, la Musique proposait une aubade à l'issue du Rotary Tour à Fontaine-Lavaganne.



Le dimanche 1^{er} juin, elle occupait le podium devant la Halle de Gerberoy à l'occasion de la Fête des Roses pendant que le public flânait.



La musique était présente à la Commémoration de l'appel du 18 juin 1940 à la Stèle du Général Warabiot.



Club Objectif Photo Grandvilliers



Vous pouvez suivre les informations sur notre page Facebook : Musique de Grandvilliers ou si vous souhaitez nous joindre : musique.de.grandvilliers60@gmail.com

Si l'appel de la musique vous prend, vous pouvez toujours venir nous rejoindre aux répétitions qui ont lieu tous les jeudis soir à partir de 19h, à la salle dans la cour de l'école élémentaire !

Tout le monde est le bienvenu, musicien ou non.



Les photos du concours photographique « Miroir » ont été exposées à la Chapelle de Grandvilliers le samedi 14 juin de 14h à 17h.

La chapelle a été mise à notre disposition par l'Association Historique de Grandvilliers.

44 photos étaient présentées, prises par 27 photographes participants.

La remise des prix s'est déroulée en fin d'après-midi.

Voici les résultats :

Prix des collégiens : « Miroir du désert » de Morgane Deconinck (Canada)

Prix des écoliers : « Loup » de Jean-Marc Deconinck (Oise)

Prix du public : « Autodérision » d'Eric Schwing (Pas-de-Calais)

Prix du Jury :

Premier prix « Autodérision » d'Eric Schwing (Pas-de-Calais)

Deuxième prix « Miroir du désert » de Morgane Deconinck (Canada)

Troisième prix « T'es qui toi ? » de Christine Ortegat (Oise)

La remise des prix a été clôturée par un verre de l'amitié.



L'Outil en Main

Forts de notre succès, nous relançons un appel auprès des gens de métier retraités ou en activité.

Il s'agit d'étoffer l'équipe pour la rentrée 2025/2026. Cette campagne est encore aujourd'hui nécessaire afin de continuer à inciter nos retraités qui souhaitent rester actifs et garder un lien social en transmettant avec passion leur savoir-faire et faire profiter de leur expérience, « jugée » capitale pour réussir l'entrée dans les apprentissages de tous nos jeunes de 9 à 16 ans de tous horizons, pour découvrir, apprendre, comprendre, les encourager et les accompagner sur des initiatives des plus adaptées à leurs réussites.

Les métiers manuels ont changé, se sont modernisés, et surtout, ils se sont éloignés du regard de la jeunesse.

Alors, comment susciter des vocations et donner aux jeunes le goût des métiers manuels et du travail bien fait ?

La transmission intergénérationnelle du geste est enrichissante pour tous.

C'est « la rencontre de 2 générations » et l'opportunité de trouver un métier !

C'est ensemble que nous préparerons l'avenir des jeunes qui relèveront les défis de demain.

Quel meilleur symbole, en effet, de notre volonté que d'aider les jeunes à acquérir ici, à Grandvilliers, et dans le département, la meilleure formation possible, pour devenir d'inlassables artisans de la réussite du progrès, et du rayonnement de notre jeunesse de 9 à 16 ans.

Aujourd'hui, **L'Outil en Main** jouit d'une grande notoriété sur la qualité de son savoir-faire.

Elle s'est parfaitement développée sur des créneaux d'excellence et elle dispose d'un solide réseau de partenariats au rayonnement régional et national, au service de l'excellence, au service de la jeunesse, et du développement économique.

L'Outil en Main est porteur des valeurs que la France incarne.

Cette ambition reste aujourd'hui un remarquable atout pour l'avenir des jeunes de 9 à 16 ans, 2 avant l'apprentissage.

Mais il faut aller plus loin, rester ambitieux et inventer l'avenir de **L'Outil en Main**, il faut consolider



ce concept, le faire grandir dans les communes, dans les régions et dans toute la France.

La situation de L'Outil en Main en France ?

Il y a actuellement 270 associations locales en France réparties dans 78 départements avec plus de 10 000 bénévoles et plus de 6 000 jeunes. 40 % des enfants ayant fréquenté **L'Outil en Main** ont choisi une orientation professionnelle, dont 15 pour Grandvilliers depuis 2015.

MISSION EN OUTRE-MER : en Guadeloupe, en Guyane, à Cayenne et en Pologne.

Les associations **L'Outil en Main** doivent poursuivre la découverte des métiers du patrimoine et se tourner vers les métiers d'aujourd'hui en recrutant des bénévoles nouvelle génération.

Citation de Renaud DUTREIL ex Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales :

Il y a trop de métiers sans jeunes et trop de jeunes sans métiers.

Lionel POIDEVIN - Président de L'Outil en Main de Grandvilliers :

Port : 06 79 89 45 29 - mail : poidevinlionel@gmail.com



Société Historique

Pour la quarantième fois a eu lieu le **salon des collectionneurs** à la salle des fêtes, le 31 mars dernier. Il s'agit maintenant d'une routine. Exposants et visiteurs sont souvent des habitués. Les exposants se partagent les trois espaces de la salle des fêtes. Le samedi suivant, 5



avril, désormais comme tous les premiers samedis de ce mois, a lieu le **salon du livre** avec ses 65 auteurs. Ces derniers se renouvellent chaque année et offrent ainsi une diversité permanente. Ils ont pu profiter des bons de 10 € offerts à tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires par la mairie. Ajouté à cela, également des bons de 10 € à tous les élèves du collège, grâce à un don de 1000 € par Delattre Livres à l'association des parents d'élèves de cet établissement. À noter que le maire, Frédéric Douchet, s'est entretenu avec tous les auteurs, sans exception, une démarche à saluer !

Parmi les visites qui se multiplient au musée de la Chapelle, notons



celle d'un groupe de **Songeons le 14 mai**. Ce sont des personnes qui sont auteurs de « Paroles glanées dans nos campagnes ». Enchantée autant par la visite que le mobilier présenté, cette association a fait un don de 150 € à la Société historique.

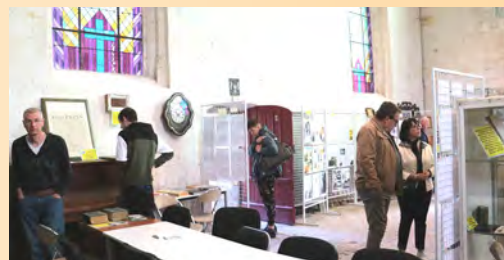
À l'initiative du ministère de la Culture, avait lieu le samedi 17 mai la **nuit européenne des musées**.



Ce fut l'occasion pour la Société historique d'ouvrir le musée, ce samedi de 17h à 19h30. Déjà à 17h, une dizaine de personnes attendait l'ouverture. Ce sont 35 personnes, dont le maire, Frédéric Douchet, qui sont venues afin de découvrir les nouveautés. On y voyait, notamment, le porte cloche, attribué à l'année 1766, offert par Madame Leclercq et installé solidement sous une grille par José et Gilbert.

La particularité de cette visite semi nocturne était l'occasion, pour les visiteurs, de voter pour leur objet préféré. Il leur fut difficile de

se prononcer tant, maintenant, ces objets sont variés.



Curieusement, ce n'est pas ce qui paraît le plus historique qui fut choisi. De ce fait, il fut très intéressant de voir que des oeuvres paraissant plutôt modestes attiraient l'attention du public.

. Ainsi, malgré tout, la pierre de la Bastille fut choisie, cette fameuse pierre avec son histoire incroyable, qui avait disparu de Grandvilliers de 1824 à 2018 ! La rareté de cette pièce et son curieux parcours, la parfaite coordination entre la Société historique et la municipalité, vont sûrement permettre à cette pierre d'être classée monument historique.

. Parmi les autres objets, le registre d'état civil sauvé des flammes en 1982, par le facteur.

. La plaque en bronze, réalisée par le sculpteur Grandvillois, Georges Vacossin (1870-1942). Elle représente Marie présentant Jésus, enfant, à Jean-Baptiste (justement le patron de la chapelle où se trouve maintenant le musée).

. Le porte cloche. Cette curieuse pièce de bois a failli aller à la décharge. Sa sauvegarde est due à Mr Leclercq qui l'a récupéré, il y a plus de 30 ans !

. L'histoire du textile à Grandvilliers. Une industrie qui avait donné un essor considérable à la ville durant 350 ans, jusqu'à ce que la dernière usine ferme en 2008 !

. La sacoche allemande que Pierre Mengin avait trouvée lorsqu'il était à Grandvilliers, à la Libération de la ville le 30 août 1944. Une merveilleuse histoire à découvrir au musée de la Chapelle.

Il est intéressant de constater que les objets choisis l'ont été autant par eux-mêmes que par l'histoire anecdotique qui les entoure !

Le jeudi 22 mai, ce fut le **cinéma rétro** avec des films des années 1960, 1970 et 1980, une demi-douzaine de films portant sur des kermesses et des fêtes de Grandvilliers. Deux autres petits films



nous ont montré l'audace des personnes qui ont remplacé le coq de l'église, une fois en 1974 et une fois en 1985. Cela a permis de rappeler des souvenirs au public venu très nombreux à ces séances. On notait la présence du maire Frédéric Fouchet et du maire honoraire, Jacques Larcher. Merci aux techniciens, Manu et Alain.

Les talents de José ont de nouveau été sollicités. Au souhait du maire de Sarrois, il a réalisé un panneau explicatif, en métal, pour une éolienne réinstallée au milieu du village. Une belle réalisation originale, dont la Société historique fut invitée à l'inauguration, en même temps que l'installation du nouveau coq du clocher de Sarrois.

Photos : Gilbert Gamain, photo nuit des musée, Joël Defer.



Origine de l'hôpital-hospice de Grandvilliers

Origine de l'hôpital-hospice de Grandvilliers

Les fondateurs

Florentin Onésime Barbier,
né à Grandvilliers le
9 janvier 1802, décédé à
Grandvilliers le 7 décembre
1875.

Par son testament en date du 8 août 1875, Mr Barbier a légué à la ville de Grandvilliers, avec 25000 francs de titres et son mobilier, sa maison et ses dépendances, à charge d'y fonder un hospice, où seraient reçus, pour y être soignés gratuitement, les vieillards, les malades et les infirmes de la commune. Il laissait, en outre à son frère, Jean Baptiste Casimir Barbier, ses titres de rente et ses immeubles, dont les revenus devaient être également, après lui, être affectés à l'entretien de l'hospice. Ce legs fut approuvé le 14 avril 1876. La même année l'hospice est fondé.

Jean-Baptiste Casimir Barbier, né en 1800-décédé le 1^{er} juin 1892 à Grandvilliers.

Son épouse, Marie Zoé Boursier, décédée le 2 mars 1894, à Grandvilliers

Jean Baptiste Casimir, qui avait spontanément renoncé, en faveur du nouvel établissement, à l'usufruit des valeurs mobilières que lui avait laissé son frère, songea, dès lors à compléter son oeuvre. Par son testament du 19 juin 1885, il institua pour son légataire universel l'hospice de Grandvilliers, à charge d'exécuter toutes les dispositions et legs, « pour cet établissement en jouir en nue-propriété et y réunir l'usufruit au décès de sa femme », au cas où elle viendrait à lui survivre. Cette prévision se réalisa et le legs fait par Mr Barbier fut autorisé par décret du 26 avril 1893.

Marie Zoé Boursier ne survécut que deux ans à son mari : elle mourut le 2 mars 1894, laissant à l'hospice Barbier, par ses testaments mystiques des 3 août 1892 et novembre 1893, une fortune de 1 415 980 francs pour les valeurs mobilières et 136 975 francs pour les valeurs immobilières (un legs considérable, un ouvrier gagnait à l'époque, en moyenne 2 à 3 francs par jour).

Ces donations stipulaient : à la charge notamment d'employer une somme de 400 000 francs à la fondation d'un fourneau de charité, ayant pour but de nourrir les enfants pauvres, des deux sexes, fréquentant les écoles communales de la ville. Le fourneau se trouvait sur la place Barbier, au niveau de la fleuriste, jusqu'en 1940. Et aussi de verser, chaque année, à l'orphelinat Halleur, une somme de 300 francs, pour l'admission, dans cet établissement d'une orpheline native de Grandvilliers. Mme Barbier, donnait, en outre, au bureau de bienfaisance, une somme de 10 000 francs, dont les revenus devaient être employés en achat de linge et de vêtements pour les enfants pauvres. Ce legs magnifique, grâce auquel

Florentin Barbier a donné sa maison pour fonder un hospice



l'hospice Barbier a pu créer un hôpital cantonal et accroître ses bâtiments, fut approuvé par décret le 5 mars 1896. Le budget de l'établissement, dont le service est assuré, de par la volonté des fondateurs, par les religieuses de la Compassion de Domfront, s'élevait, en 1900, à 40 402,10 francs.

Sources : Epigraphie du Canton de Grandvilliers, abbé Meister, 1908

Autre donatrice pour l'hôpital Barbier :

Mme Aurélie Leroy, Veuve Luria, née à Grandvilliers le 3 juillet 1837, décédée à Milan le 15 novembre 1883, a laissé par testament du 28 septembre 1883, la somme de 20 000 francs à l'hospice Barbier.

Après toutes ces bonnes oeuvres, en 1898, la commission administrative fit l'achat d'une maison voisine et entreprendre les travaux des nouveaux bâtiments de l'hospice et de l'hôpital intercantonal, assurés par l'architecte Léon Meister. Une initiative qui fut encouragée par les préfets, Messieurs Grimaldi et son successeur Paul, avec une subvention de 50 000 francs.



33 Groupe d'ouvriers ayant travaillé en 1 aux nouvelles constructions de l'hospice.

Le 19 août 1900, l'hospice Barbier et l'hôpital cantonal ont été inaugurés, sous la présidence de Mr Constantin, inspecteur général au ministère de l'Intérieur et de Mr Couppel du Lude, préfet de l'Oise.



32 Inauguration de l'hospice et de l'hôpital

Les nouvelles constructions de l'hospice ont permis d'y recevoir 60 personnes âgées. Elles sont, ainsi que l'hôpital communal, l'oeuvre de Léon Meister, architecte diplômé par le gouvernement, officier d'académie et chevalier de la Légion d'honneur.

L'hôpital intercantonal, destiné à recevoir les malades des cantons de Grandvilliers, de Formerie et de Songeons, comprend 25 lits. Le gouvernement et le conseil général de l'Oise se sont vivement intéressés à cette création en accordant une subvention de 50 000 francs. Le fonctionnement de cet établissement, desservi par les soeurs de la Compassion de Domfront, est assuré par des fonds propres de l'hôpital.

Lors de la venue de chefs d'Etat ou membres du gouvernement, l'habitude était d'élever, en leur honneur, des arcs de triomphes ou autres monuments. Ces constructions provisoires permettaient aussi d'honorer les dona-teurs.



1900, rue de Saint-Fuscien, face à l'ancienne gendarmerie

Pour l'inauguration du nouvel hôpital-hospice, une digaine d'arcs et une tour Eiffel furent ainsi élevés dans les rues de Grandvilliers.

Les administrateurs à cette époque :

Narcisse Dupuy, conseiller général et maire de Grandvilliers après 1900,

Victor Florentin Galippe, ancien maire de Grandvilliers,

Fulgence Bocquet, maire de Grandvilliers de 1896 à 1900,

Jules Bouchez, donateur à l'hospice Barbier et au bureau de bienfaisance,

Arsène Mathon, ancien greffier de Paix,

Amédée Warnier, conducteur principal des ponts et chaussées (il fut aussi l'auteur d'une intéressante histoire de Grandvilliers).

À la fin de la Première Guerre mondiale, l'hospice de Grandvilliers a servi d'hôpital militaire :

Dans l'encyclopédie de la Grande Guerre, tome I, cinquième période, on peut lire « la 1^{ère} armée, quand elle intervient à la gauche de la III^{ème} armée, trouve les hôpitaux de la ligne Amiens-Montdidier, inutilisables. Elle installe ses formations sanitaires au fur et à mesure de leur arrivée à Dury, Conty, Crèvecœur et plus en arrière, à Poix et à Grandvilliers ».

La modernisation à partir de 1959

Le directeur de l'époque, René Tétu, dans la continuité de son prédécesseur, Mr Delincelle, souhaite donner la vocation d'hôpital pilote, à l'établissement de Grandvilliers. D'importants travaux sont entrepris. Les agrandissements concernent un pavillon, 17 chambres tout confort, la surélévation du bâtiment autour de la cour d'honneur, avec ascenseur, a permis de nouvelles chambres, un séjour de lecture avec la télévision...

Un service de médecine est installé au rez-de-chaussée.

Le directeur suivant, Mr Ligier, s'est attaché à la sécurité avec l'augmentation des postes d'incendie, l'amélioration du réseau électrique, l'équipement d'interphones permettant de communiquer entre les services.

Deux nouveaux bâtiments sont construits en 1973, un pour le restaurant et l'autre pour des sanitaires. D'autres modernisations sont effectuées comme des cabines-douches, la suppression progressive de dortoirs, la création d'une lingerie, d'une pharmacie à usage interne... L'amélioration s'étend aussi avec un renforcement du personnel...



Les cuisines vers 1975, Patrice Weewauters et Chantal Patenotte.

Le but de tous ces travaux étant d'humaniser, de plus en plus, ces lieux d'accueil, que l'on a aussi appelé des mouiroirs.

9 janvier 1985, le drame ! Un terrible incendie se déclare dans l'établissement. L'enquête en aura déduit qu'il a été produit par un court-circuit. 24 personnes sont décédées. La maîtrise et l'abnégation avec lesquelles le capitaine Veillard, les pompiers de Grandvilliers aidés de plusieurs compagnies environnantes contre l'incendie, ont permis de sauver d'autres vies.

Dès que la tragédie eut été portée à sa connaissance, le Président de la République, François Mitterrand décida de se rendre sur place, accompagné notamment de Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, Mr Franceschi, secrétaire d'Etat aux personnes âgées, Mme Dufoix, ministre des affaires sociales. Le président rejoignit Beauvais en Mystère 20, puis à bord d'un hélicoptère, vint à Grandvilliers où il fut accueilli par Guy Bouvier, Maire, et Mr Juilhard, préfet de Beauvais. Presque

Le maire, Guy Bouvier expliquant au président les circonstances de ce drame (photo du Réveil, du 11 janvier 1985).



dans le même temps, d'autres personnalités départementales et régionales vinrent réconforter les rescapés.

Dans le même temps qu'il chargeait Mr Bouvier de trans-

mettre les condoléances aux familles éprouvées par ce drame, le chef de l'Etat l'assurait qu'il donnerait sans délai des instructions pour que soient débloqués des crédits nécessaires à la reconstruction immédiate des bâtiments détruits par l'incendie.

Avant de repartir, le président promet de revenir pour inaugurer les nouveaux bâtiments lorsqu'ils seront reconstruits.

Le 25 mai 1985, en présence de M. Bernard, directeur de l'hôpital-hospice et de Guy Bouvier, maire de la ville, les premiers coups de pelles sont donnés pour la démolition des bâtiments incendiés, travaux exécutés par l'entreprise de Koninck de Beauvais. Les travaux de démolition ont duré 5 semaines. Début juin, la place est nette et les travaux de reconstruction commencent en 1986. L'ingénieur des travaux fut Mr Jeudy



Pendant ce temps, la fourragère est attribuée au centre de secours de Grandvilliers pour son acte de courage et de dévouement.



En janvier 1988, une tranche de travaux permet d'ouvrir une cinquantaine de lits. À cette occasion, les maires du canton sont venus visiter l'établissement.

Échange de discours avec Guy Bouvier, maire et François Mitterrand, président, photo DD



Comme promis, le 27 janvier 1989, le président Mitterrand vient de nouveau à Grandvilliers, afin d'inaugurer le nouvel hôpital-hospice. Pas moins de quatre ministres l'accompagnent dans sa démarche : Pierre Joxe pour l'Intérieur, Jacques Lang pour la Culture, Claude Evuin pour la Santé et Théo Braun pour les Personnes âgées.

À cette occasion, la mairie avait eu droit à un coup de neuf, ce qu'a pu observer le président en passant dans le hall pour aller signer le livre d'or.

Ensuite, des agrandissements, des transformations interviennent pour cette maison de re-traité ainsi que témoignent les photos suivantes.

Signature du livre d'or, photo DD



Dossier réalisé par Daniel Delattre. Sources : concernant l'origine, l'abbé Meister dans « Epigraphie de Grandvilliers ». Les photos 1900, Thorel-Perrin. Différents journaux, le Bonhomme Picard, le Réveil, le Courrier Picard, le Parisien, prêtés par José Varlet, Chantal Varlet, Bruno Sinet, Fabrice François... La Société historique recherche tout ce qui peut servir à l'histoire de notre ville. Nous les scannons et vous les rendons aussitôt, de même que des films sur des événements de Grandvilliers que nous vous rendons après les avoir enregistrés

Élection Miss Oise 2025 : Miss Grandvilliers élue 2^{ème} dauphine

